



# 2026



REGION DE BRUXELLES CAPITALE

ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'UCCLE

CODE INS 21016

## TABLE DES MATIERES – ANNEXES AU BUDGET 2026

A1. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL.....	
A2. RAPPORT ANNUEL DU RECEVEUR.....	15
A3. AVIS DE LA COMMISSION.....	
A4. RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ECHELLE.....	
A5. PV DE CONCERTATION COMMUNE/CPAS.....	27
A6. CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES.....	29
A7. PROGRAMME EXTRAORDINAIRE.....	30
A8. ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR ORGANISME FINANCIER.....	35
A8.1 SITUATION DES EMPRUNTS COMMUNAUX.....	41
A8.2 ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE.....	42
A9. ÉVOLUTION DES FONDS DE RESERVE.....	43
A10. SUBVENTIONS COMMUNALES.....	44
A11. LISTE DES LOCATAIRES.....	45
B1. A-B TABLEAUX DU PERSONNEL.....	47
B2.1 GENDER BUDGETING INTRODUCTION & NOTE DE GENRE.....	49
B2.2 GENDER BUDGETING PAR SERVICE ET CATEGORIE.....	52

# A1. RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

---

COMMISSION : 9 FEVRIER 2026

CONSEIL : 12 FEVRIER 2026

Le Collège a l'honneur de présenter le budget 2026 au Conseil Communal.

La présente note, établie conformément à l'article 96 de la Nouvelle loi communale vise à présenter les grandes lignes de ce budget, à émettre des considérations sur la situation financière de la commune et à commenter le programme des investissements fixés dans le budget extraordinaire.

Ce budget 2026 s'inscrit dans la mise en œuvre du plan triennal voté par le conseil communal en mars dernier. Moyennant des efforts tant en dépenses qu'en recettes, il permet à la commune de faire face à ses obligations tant en termes de service au public qu'en matière d'investissement et ce dans une perspective pluriannuelle.

En effet, moyennant ces efforts qui seront détaillés plus loin dans la présente note, les résultats budgétaires tant à l'exercice propre qu'au résultat global sont en amélioration.

Conformément au trajet tracé par le plan triennal, l'élaboration du budget 2026 a imposé de faire des choix et ce d'autant plus que depuis l'adoption du plan triennal, l'absence de gouvernement régional notamment a intensifié la nécessité pour la commune et le CPAS d'Uccle d'assumer sur fonds propres les besoins de sa population.

Tant des contraintes extérieures que des éléments internes impactent le budget communal.

De façon exogène, il s'agit de la hausse du coût des matières premières, des taux d'emprunt, les indexations salariales, le coût en constante augmentation des pensions mais aussi le risque de perte de subsides.

Quant aux éléments internes, la zone de police voit ses moyens augmenter pour répondre à l'investissement dans le nouveau commissariat, le CPAS est confronté au retard de la fusion des deux homes et donc un déficit récurrent que la commune comblera grâce à un subside exceptionnel, en plus de la dotation communale et la piscine Longchamp faisant face à une régularisation de la situation salariale de son personnel nécessite une aide exceptionnelle en 2026 de la part de la commune.

Comme le Collège le rappelait à l'occasion de l'adoption du budget 2025, « la situation financière de notre commune, à l'image de celle des autres communes du Royaume et particulièrement de Bruxelles, nécessitera dans les années à venir des décisions compliquées tant en termes de recettes que de dépenses. »

C'est la raison pour laquelle le Collège et le Comité de direction avec l'appui de tous les services de l'administration se sont attelés à analyser les centres de coût de la commune et repenser un certain nombre d'entre eux pour diminuer les dépenses. Une revue complète des dépenses tant de fonctionnement que de personnel a été réalisée au regard du service presté. Plusieurs services ont fait l'objet d'une réorganisation en 2025 tels que les services Transport, Etat civil,

Culture&Manifestations publiques, Urbanisme, Communication, Seniors&Jeunesse. Ce sera le cas en 2026 de plusieurs autres services mais aussi d'un processus de travail : digitalisation de la correspondance via e-box, gestion du charroi automobile et cycliste, perception des taxes, gestion IT, automatisation des procédures, etc.

Toutes ces réformes déjà entreprises permettent de maîtriser tant les dépenses de fonctionnement en les diminuant par rapport aux dernières modifications budgétaires 2025 que les dépenses de personnel.

Quant aux recettes, le Conseil communal a décidé de l'adaptation des centimes additionnels du précompte immobilier et de l'impôt des personnes physiques. Dans ce budget, en plus de la baisse de l'IPP qui bénéficie à tous les Ucclois, il a été décidé de mettre en œuvre une prime spécifique à l'attention des mono-proprétaires ucclois pour partiellement prendre en charge la hausse des centimes additionnels au précompte immobiliers.

La combinaison des efforts en dépenses et des contributions en recettes permettent de financer les défis à venir liés notamment au rôle de proximité assumé par la commune, ainsi que la nécessité de continuer à investir pour l'avenir notamment pour rénover le patrimoine communal (voiries, espaces verts, bâtiments, écoles, infrastructures sportives), pour offrir des services publics de qualité, pour soutenir les plus fragiles et pour répondre aux défis climatiques qui justifient plus que jamais une gestion prudente et responsable.

Dans les développements de la présente note, il sera question plus en détail des différents éléments du budget 2026.

## I. ÉVOLUTION GLOBALE DU BUDGET

Le budget ordinaire à l'exercice propre présente en 2026 un montant de recettes de 221.764.368,55 € et de dépenses de 216.243.627,39 €, soit un résultat positif de 4.120.741,16 € après un prélèvement fonctionnel d'1.400.000€ (provision PRI).

Ce résultat porte le boni cumulé à 13.229.405,88 €.

### I. BUDGET ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre hors prélèvements fonctionnels	221.764.368,55	216.243.627,39	5.520.741,16
Prélèvements fonctionnels	0,00	1.400.000,00	-1.400.000,00
Total de l'exercice	221.764.368,55	217.643.627,39	4.120.741,16
Exercices antérieurs	9.108.664,72	0,00	9.108.664,72
Prélèvements généraux	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>230.873.033,27</b>	<b>217.643.627,39</b>	<b>13.229.405,88</b>

Les dépenses progressent de 6,46% par rapport au dernier budget 2025, principalement en raison de la charge des pensions (+10%), de l'indexation salariale et des dotations accrues à la zone de police (+5,5%) et au CPAS (+5%).

## II. PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

### 1. Recettes

La situation complexe décrite plus haut a contraint le Collège pour la première fois depuis 2016, à faire le choix difficile de proposer au Conseil communal d'adapter les centimes additionnels au précompte immobilier à 3.400 et le taux de l'IPP à 5,6%. Ces taux placent la commune d'Uccle à la 4<sup>ème</sup> place des communes bruxelloises les moins taxées à l'IPP et la 5<sup>ème</sup>, au précompte immobilier.

Les recettes globales au budget 2026 s'élèvent à 221,76 millions d'euros.

Plus de 62% des recettes sont des recettes fiscales dont plus de 50% sont issues des additionnels à l'IPP (16%) et au PRI (38%).

#### Additionnels au Précompte Immobilier (PRI)

Année	Montants Promérités	Droits constatés	Ecart
2026	84.450.033,70		
2025	71.268.068,44	70.606.270,05	-0,93%
2024	71.140.786,75	68.277.796,62	-4,02%
2023	67.782.911,29	65.310.598,28	-3,65%
2022	61.022.456,18	59.994.514,38	-1,68%
2021	60.413.138,07	57.741.568,97	-4,42%
2020	59.652.674,76	56.672.607,92	-5,00%
		Z	-3,75%

Additionnels au précompte immobilier 2026 = 84.450.033,70 €

Soit le revenu cadastral imposable au 1er janvier 2025 hors matériel et outillage x 0.0125 x centimes additionnels/100 x (100-Z)/100 x 2,2992

Z: Coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les montants promérités à 100% (montants obtenus en appliquant la formule reprise ci-dessus sans y appliquer de coefficient de pondération) et le droit constaté au cours des 5 dernières années.

Revenu Cadastral imposable au 01/01/2025 hors matériel et outillage : 89.795.638.

### Additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP)

Année	Prévisions SPF Finance	Droits constatés	Ecart
2026	34.895.725,06		
2025	33.835.046,59		
2024	30.616.704,31	31.521.939,27	2,96%
2023	32.059.878,92	35.549.556,57	10,88%
2022	25.043.893,44	26.274.923,20	4,92%
2021	24.000.454,93	23.856.834,30	-0,60%
2020	24.402.152,64	24.834.056,93	1,77%
		Z	3,99%

Additionnels à l'impôt des personnes physiques 2026 = 35.649.962,32 €

Estimation du SPF Finances x (100-Z) / 100

Z: Coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions du SPF Finances et le droit constaté au cours des 5 dernières années.

### Dotation générale aux communes

La dotation générale aux communes ne représente pour Uccle que 5% des recettes alors que la moyenne régionale est de 18%.

Montant brut - hors dotation Art. 46bis, loi 12/01/89

	Budget (modifié)	Droits constatés	Ecart en %
2016	6.364.397,00	6.382.878,06	0,29
2017	8.506.161,00	8.505.811,22	0,00
2018	8.676.284,22	8.675.944,75	0,00
2019	9.020.592,60	9.020.592,60	0,00
2020	9.197.317,59	9.197.317,59	0,00
2021	9.377.563,22	9.377.563,22	0,00
2022	9.882.692,43	9.882.692,43	0,00
2023	10.071.627,55	10.071.627,55	0,00
2024	10.264.161,31	10.264.161,31	0,00
2025	10.973.486,20	10.973.486,20	0,00
2026	11.183.628,47		

## 2. Dépenses de transfert en augmentation

Les dépenses de transfert représentent une part significative du budget (27%) et concernent principalement les dotations à la zone de police et au CPAS. En 2026, la dotation à la zone de police atteint 21.967.016,45€, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2025, afin de couvrir l'indexation salariale, l'augmentation des coûts opérationnels liés à la sécurité publique ainsi que l'investissement dans un nouveau commissariat.

La dotation au CPAS augmente de 5%, atteignant 24.474.542,15 €, afin de soutenir les actions sociales, notamment l'aide aux personnes en situation de précarité, l'accompagnement des bénéficiaires du revenu d'intégration et les effets de la réforme des allocations de chômage.

En plus des 24,47 millions, il est prévu un subside exceptionnel de 4 millions au CPAS en 2026.

Cette hausse vise à couvrir le déficit des deux maisons de repos dont la fusion est retardée. En parallèle, le travail de synergie entre commune et CPAS se poursuit.

Le soutien financier au CPAS représente près de la moitié de l'ensemble des dépenses de transfert. Ceci démontre l'engagement de la commune à maintenir un service social de qualité qui privilégie l'accompagnement.

Les ASBL sportives et culturelles telles que le Centre culturel, la Piscine Longchamps, la Ferme Rose continuent à bénéficier d'un soutien conséquent de la part de la commune tant en travaux qu'en dotations.

### 3. Dépenses de personnel maîtrisées

Les dépenses de personnel constituent 55% des dépenses globales. Cette part est en diminution par rapport aux budgets précédents. Mais le montant est en augmentation en 2026. Celle-ci est due notamment à l'indexation prévue en mars mais également, et à l'augmentation du coût des pensions qui représente près de 25 % des dépenses de personnel malgré une prime de compensation en hausse de la part de l'Etat fédéral.

L'ensemble des services a fait l'objet d'une analyse afin de garantir un service aux citoyens efficace et accessible en adaptant les ressources humaines aux besoins prioritaires en accompagnant ce travail d'un programme de formations et d'une digitalisation accrue.

### 4. Dépenses de fonctionnement gelées

Les dépenses de fonctionnement ne représentent plus que 10,5 % du budget en 2026 et sont en diminution par rapport au dernier budget 2025.

Uccle fait mieux que ce que la circulaire budgétaire recommande (max + 3,6% par rapport au compte 2024) puisque les dépenses de fonctionnement au budget 2026 augmentent de moins de 2,3% par rapport au compte 2024.

Les services ont fait un travail de revue complète de ces dépenses afin de les ramener à un niveau soutenable.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement couvrent principalement les frais liés aux infrastructures communales, à l'énergie et aux équipements (matériels) ainsi que le recours à des services extérieurs pour la réalisation d'études.

### 5. Charge de la dette

La gestion prudente de la dette communale reste une priorité afin de garantir la soutenabilité budgétaire sur le long terme. En 2026, la charge de la dette représente **6,53 %** des dépenses

totales. Bien qu'un emprunt important de 17 millions d'euros ait été contracté en début d'année 2026 pour couvrir les investissements passés, le ratio charge de dette/recettes ordinaires (6,36%) reste extrêmement bas et démontre la bonne gestion des finances publiques menées par la commune ces dernières années.

## 6. Un boni cumulé en hausse

Les efforts combinés en dépenses et en recettes permettent de dégager un boni à l'exercice propre mais surtout d'augmenter le boni cumulé qui avait été entamé ces deux dernières années par des malis engendrés notamment par la situation du CPAS.

### Évolution du résultat de l'exercice propre

	Budget voté	Budget modifié	Compte au 31/12
2016	3.321.319,11	7.462.175,25	7.462.175,25
2017	2.819.849,38	5.991.456,25	5.962.552,38
2018	3.295.692,01	1.842.000,56	8.940.667,02
2019	5.332.522,16	5.453.754,57	1.554.572,81
2020	3.810.658,05	798.295,30	2.307.739,29
2021	2.113.151,58	40.040,19	5.401.428,64
2022	1.087.964,26	-5.272.762,90	800.472,00
2023	5.142.387,37	2.477.455,45	7.410.521,40
2024	2.472.843,35	-4.363.644,74	-3.625.721,00
2025	1.499.242,07	-2.964.666,70	
2026	4.120.741,16		

### Evolution du résultat de l'exercice global

	Budget voté	Budget modifié	Compte au 31/12
2016	12.068.210,55	15.378.137,09	18.280.010,55
2017	15.317.986,47	10.000.000,00	10.261.322,94
2018	11.295.692,01	10.103.323,50	17.681.716,09
2019	10.000.000,00	17.699.625,00	13.329.338,70
2020	19.492.374,14	9.904.272,28	11.855.912,92
2021	10.113.151,58	8.326.205,61	15.247.475,58
2022	6.414.169,87	3.219.282,17	10.931.852,81
2023	7.142.387,37	7.514.955,97	14.927.826,90
2024	12.472.843,35	10.564.182,16	12.073.331,42
2025	12.063.424,23	9.108.664,72	
2026	13.229.405,88		

## 7. Poursuite des investissements communaux

Le programme d'investissement vise à entretenir le patrimoine communal, afin d'offrir des infrastructures de qualité aux Uccloises et aux Ucclois, tout en améliorant sa résilience face aux changements climatiques.



Il s'agit notamment de la poursuite de la réhabilitation du Parc du Wolvendael et du cimetière du Dieweg, la lutte contre les inondations, l'instauration d'îlots de fraîcheur y compris dans les cours de nos écoles, le réaménagement des voiries notamment au rond-point Solau au Homborch, l'accélération de la réfection des trottoirs, la mise en conformité des bâtiments communaux ainsi que la poursuite de projets importants : Rénovation de l'ICPP et du bâtiment accueillant prochainement l'UECPA (enseignement pour adultes).

#### Programme extraordinaire par département

	Estimation	Subsides	À charge
Affaires culturelles et récréatives	353.300,00	16.000,00	337.300,00
Affaires éducatives	513.100,00		513.100,00
Affaires générales	717.680,00	96.000,00	621.680,00
Affaires sociales et économiques	9.000,00		9.000,00
Aménagement du territoire et politique foncière	6.960.141,60	386.287,00	6.573.854,60
Espace public	14.102.500,00	1.120.000,00	12.982.500,00
Etat civil	415.000,00		415.000,00
Facility management	16.426.000,00	4.500.000,00	11.926.000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>39.482.721,60</b>	<b>6.108.287,00</b>	<b>33.374.434,60</b>

Pour le détail des projets d'investissement, je renvoie à l'annexe A7.

### **III. CONCLUSION**

Le budget 2026 est un budget exceptionnel à bien des égards tant par la survenance d'éléments internes qu'externes qui l'impactent que par la nécessité de prendre des mesures importantes pour contrôler les dépenses et la difficile décision d'augmenter les recettes propres. Les choix pris aujourd'hui doivent permettre d'envisager l'avenir avec plus de sérénité tant sur le plan des investissements que de l'évolution des services à la population.

Ce budget est le fruit d'un travail important tant du Collège, du Comité de direction que de l'ensemble des services communaux et en particulier du service des Finances. Merci à eux ainsi qu'à la Secrétaire communale, le Secrétaire communal adjoint, au Receveur, à l'ensemble des Directeurs de département et à tous les membres de l'administration communale mais également aux services du CPAS, en particulier à son Président.

Mais un budget est avant tout un engagement. Sa bonne réalisation incombera à chacun des départements et donc à l'ensemble de mes collègues du Collège et du CPAS. Je souhaite leur exprimer d'ores et déjà tous mes remerciements pour leur travail et leur confiance.

Valentine Delwart  
Echevine des Finances

## BUDGET ORDINAIRE

### ANALYSE DES RECETTES (par type de recette)

	Code économique	Budget 2026	Part en %
<b>1.PRESTATIONS</b>			
11 Produits des prestations directes	161	7.784.973,24	3,51
12 Produits des locations immobilières	163	506.251,00	0,23
13 Produits de la voirie	180	2.511.237,00	1,13
<b>TOTAL PRESTATIONS</b>		<b>10.802.461,24</b>	<b>4,87</b>
<b>2.TRANSFERTS</b>			
2.1 Fiscalité		139.613.835,31	62,96
2.11 Taxes sur les prestations administratives	361	2.109.912,00	0,95
2.12 Taxes de remboursement	362		0,00
2.13 Taxes sur prestations d'hygiène publique	363	148.500,00	0,07
2.14 Taxes sur les entreprises	364	876.664,40	0,40
2.15 Taxes sur occupation domaine public	366	9.736.647,59	4,39
2.16 Taxes sur le patrimoine.	367	5.814.720,00	2,62
2.17 Taxe additionnelle au PI	371	84.450.033,70	38,08
2.18 Taxe additionnelle à IPP	372	35.649.962,32	16,08
2.19 Taxe additionnelle auto	373	827.395,30	0,37
2.2 City Tax : additionnels hébergements touristiques	374	12.000,00	0,01
2.3 Autres contributions des entreprises et des ménages	380	852.923,84	0,38
2.4 Revenus en provenance de l'autorité supérieure		65.396.999,41	29,49
2.4.1 Contribution dans traitements personnel enseignant	461	29.910.000,00	13,49
2.4.2 Contribution dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	463	3.401.013,86	1,53
2.4.3 Remboursement des charges financières des emprunts	464	0,00	0,00
2.4.4 Contributions spécifiques	465	19.194.867,24	8,66
2.4.5 Contributions à caractère général	466	12.891.118,31	5,81
2.5 Contributions spécifiques des autres pouvoirs publics	485	676.148,75	0,30
2.6 Récupération auprès de l'autorité supérieure des remboursements	664	0,00	0,00
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>		<b>206.551.907,31</b>	<b>93,14</b>
<b>3.DETTE</b>			
3.1 Intérêts créditeurs des titres de placement	261	100.000,00	0,05
3.2 Intérêts créditeurs	264	90.000,00	0,04
3.3 Intérêts de retard sur les créances	265	20.000,00	0,01
3.4 Dividendes des intercommunales	272	4.200.000,00	1,89
3.4.1 Gaz		3.500.000,00	1,58
3.4.2 Electricité		700.000,00	0,32
3.4.3 Brutelé		0,00	0,00
3.4.4 Eau		0,00	0,00
3.5 Participations dans les bénéfices des régies communales	271	0,00	0,00
3.6 Remboursement périodique par les tiers des emprunts à leur charge	893	0,00	0,00
<b>TOTAL DETTE</b>		<b>4.410.000,00</b>	<b>1,99</b>
<b>TOTAL GENERAL (ex.propre)</b>		<b>221.764.368,55</b>	<b>100,00</b>

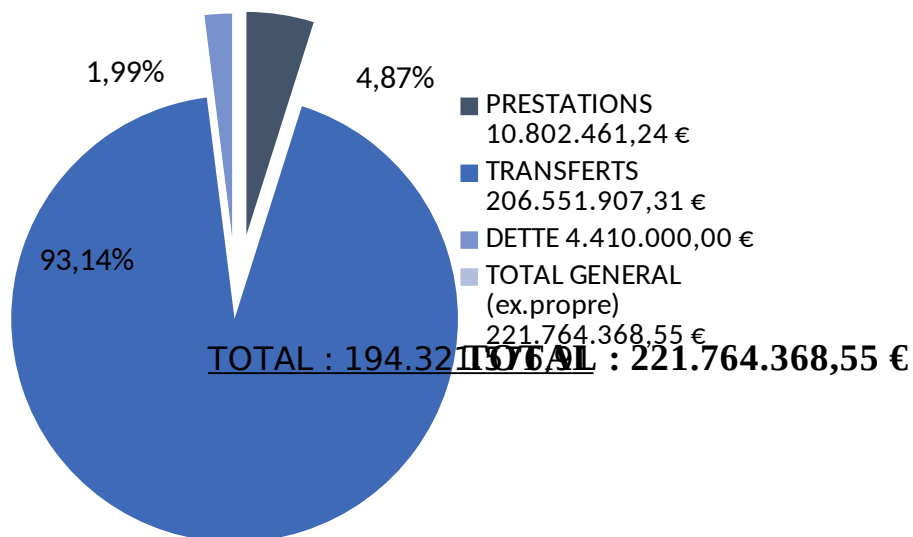
La colonne "part en %" reprend la part de chaque type de recette par rapport au total général des recettes

## ANALYSE DES DEPENSES (par type de dépenses)

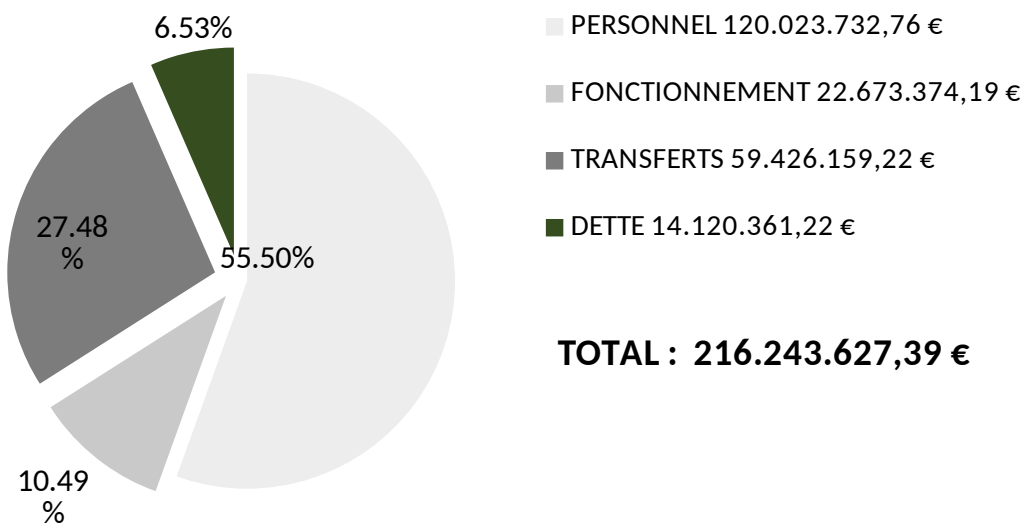
	Code économique	Budget 2026	Part en %
<b>1.PERSONNEL</b>			
11 Traitements	III	82.400.297,41	38,11
111 Personnel enseignant subventionné		29.910.000,00	13,83
112 Autre personnel subventionné		3.464.732,11	1,60
113 Personnel à charge de la commune		47.623.937,37	22,02
114 Mandataires communaux		1401627,93	0,65
12 Allocations sociales	II2	3.768.675,23	1,74
13 Cotisations patronales	II3	27.267.693,92	12,61
14 Frais de déplacements et autres avantages pécuniaires	II5	2.286.241,20	1,06
15 Charges de pensions	II6	3.468.975,00	1,60
16 Assurances accidents de travail	II7	831850,00	0,38
<b>TOTAL PERSONNEL</b>		<b>120.023.732,76</b>	<b>55,50</b>
<b>2.FONCTIONNEMENT</b>			
2.1 Remboursement de frais et indemnités de service	II1	197.894,00	0,09
2.2 Honoraires et dépenses de personnel étranger à la commune	II2	1.444.337,29	0,67
2.3 Frais administratifs	II3	5.119.412,84	2,37
2.4 Frais techniques	II4	9.193.871,23	4,25
2.5 Frais pour les bâtiments	II5	5.432.789,33	2,51
2.6 Loyers et charges locatives des immeubles	II6	421937,00	0,20
2.7 Frais pour les véhicules	II7	819.632,50	0,38
2.8 Frais de gestion financière	II8	43.500,00	0,02
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>22.673.374,19</b>	<b>10,49</b>
<b>3.TRANSFERTS</b>			
3.1 Non- valeurs de droits constatés du service ordinaire	301	346.460,00	0,16
3.2 Déficit de trésorerie	302	1000,00	0,00
3.3 Réparation de petits dommages	322	75.000,00	0,03
3.4 Subsidés directs aux ménages	331	822.700,00	0,38
3.5 Subsidés indirects aux ménages	332	3.812.400,00	1,76
3.6 Intervention dans les primes syndicales	415	58.746,10	0,03
3.7 Contribution dans les traitements et pensions des enseignants autres pouvoirs	431	1192,92	0,00
3.8 Contribution dans les autres frais de fonctionnement des autres pouvoirs publics	433	0,00	0,00
3.9 Contribution dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs	435	53.710.017,62	24,84
3.10 Contribution dans les traitements des enseignants de l'enseignement libre	441	593.142,58	0,27
3.11 Autres avantages aux écoles libres	443	5.500,00	0,00
<b>TOTAL TRANSFERTS</b>		<b>59.426.159,22</b>	<b>27,48</b>
<b>4.DETTE</b>			
4.1 Charges des emprunts à charge de la commune.	211	3.462.473,23	1,60
4.2 Charges des emprunts à charge de l'autorité supérieure	212	0,00	0,00
4.3 Charges des emprunts pour compte de tiers	213	0,00	0,00
4.4 Intérêts débiteurs	214	50.000,00	0,02
4.5 Intérêts de retard, moratoires et charges assimilées	215	6.000,00	0,00
4.6 Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune	911	10.601.887,99	4,90
4.7 Remboursement périodique des emprunts à charge de l'autorité supérieure	912	0,00	0,00
4.8 Remboursement périodique des emprunts à charge de tiers	913	0,00	0,00
<b>TOTAL DETTE</b>		<b>14.120.361,22</b>	<b>6,53</b>
<b>TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>216.243.627,39</b>	<b>100,00</b>
<b>PRELEVEMENTS</b>		<b>1400.000,00</b>	

La colonne "part en %" reprend la part de chaque type de dépense par rapport au total général des dépenses

## BUDGET ORDINAIRE 2026 - RECETTES



## BUDGET ORDINAIRE 2026 - DEPENSES



## ASBL COMMUNALES

	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Val d'Uccle ASBL créée le 31.1.69 Art. 722/332-02	165.000,00	170.000,00	170.000,00	150.000,00
Service Ucclois de la Jeunesse ASBL créée le 8.9.71 Art. 76101/332-02 je	30.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Piscine Longchamp ASBL créée le 21.4.70 Piscine ouverte le 31.10.71 Art. 764/332-02-PI	630.000,00	575.000,00	575.000,00	1575.000,00
Centre Culturel et Artistique ASBL créée le 16.10.58 Art. 76201/332-02	430.000,00	500.000,00	500.000,00	500.000,00
Ferme Rose ASBL créée le 29.4.70 Inauguration le 8.2.74 Art. 773/332-02	70.000,00	70.000,00	70.000,00	75.000,00
Génération + ASBL créée le 3.1.72 Art. 83401/332-02	31500,00	31500,00	31500,00	28.500,00
Animation Prévention socio-culturelle ASBL créée le 19.12.91 Art. 842/332-02	310.000,00	328.000,00	334.000,00	334.000,00
Agence locale pour l'Emploi ASBL créée le 24.11.95 Art. 85101/332-02	12.395,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00
Parascolaire ASBL créée le 06.12.04 Art. 76104/332-02	310.000,00	310.000,00	310.000,00	310.000,00
Promotion du Commerce et de l'Economie uccloise Art. 520/332-02 PC	40.000,00	40.000,00	20.000,00	0,00
Actions pour les Familles, la Santé et l'Egalité des Chances à Uccle ASBL créée le 27.10.16 Art. 825/332-02/90	5.000,00	6.000,00	5.000,00	6.000,00
TOTAL	2.033.895,00	2.068.500,00	2.053.500,00	3.016.500,00

## BUDGET EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Résultats
Exercice propre hors prélèvements fonctionnels	38.215.132,60	39.482.721,60	-1.267.589,00
Prélèvements fonctionnels	0,00	377.287,00	-377.287,00
Total de l'exercice	38.215.132,60	39.860.008,60	-1.644.876,00
Exercices antérieurs	0,00	31.221.586,01	-31.221.586,01
Prélèvements généraux	1.644.876,00	0,00	1.644.876,00
<b>TOTAL</b>	<b>39.860.008,60</b>	<b>71.081.594,61</b>	<b>-31.221.586,01</b>

### ANALYSE DES RECETTES

(hors ex. antérieurs)

Emprunts FRBRTC	0,00
Emprunts à charge de la Commune	32.106.845,60
Subsides	6.108.287,00
Produits de la vente de biens	0,00
Prélèvements sur fonds de réserve	1.644.876,00
<b>Total Recettes</b>	<b>39.860.008,60</b>

### ANALYSE DES DEPENSES

(hors ex. antérieurs)

Investissements à charge de la commune	28.885.721,60
Investissement financé par emprunt FRBRTC	0,00
Investissements subsidiés	10.974.287,00
Rachat d'emprunts	0,00
Primes subsidiées	0,00
Transfert vers le fonds de réserve	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>39.860.008,60</b>

## A2. RAPPORT ANNUEL DU RECEVEUR

---

Rapport annuel du Receveur communal concernant la situation financière de la commune tel que prévu à l'article 136 9° de la Nouvelle Loi Communale, modifiée par l'ordonnance du 27 février 2014.

Le budget 2026 a été établi en concertation avec tous les Échevins et leurs services. Les objectifs : maintenir l'équilibre budgétaire en cette seconde année de nouvelle législature après une législature marquée par la pandémie Covid19, suivie de la crise de l'inflation.

Notre revenu le plus important, le précompte immobilier, a été augmenté à 3400 centimes afin de pouvoir garder l'équilibre budgétaire. Des mécanismes de compensation seront mis en place. Les centimes additionnels sur les impôts des personnes physiques ont baissé vers 5,6%. Vu l'ampleur de notre commune, la dotation générale aux communes reste relativement basse, malgré le fait que cette dotation avait été ré-augmentée.

La charge de la dette communale reste maîtrisable et acceptable, malgré les investissements pour la centralisation de tous les services et le refinancement des programmes de 2018 à 2024. Les banques prévoient que les intérêts à long terme, qui ont fortement augmentés, resteront à un niveau relativement stable pendant un certain temps. Des emprunts pour un montant de 48,5 millions d'euros ont été contractés en 2024 et pour 17,6 millions d'euros en janvier 2026.

L'inflation engendrera une indexation des salaires en mars 2026. La gestion des compétences du personnel, la charge croissante des pensions ainsi que la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel impliquent une hausse des frais du personnel. La dotation au CPAS a été augmentée de 5% par rapport à 2025. Un subside exceptionnel de 4 millions d'euros a également été prévu pour notre CPAS. Notre zone de police a obtenu 5,5 % de plus par rapport au budget 2025. Leurs éventuels déficits resteront à charge de la commune.

L'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier améliorera la situation financière communale. La situation du CPAS restera un défi. Des refinancements annuels de nos dépenses annuelles des programmes extraordinaires en cours sont programmés.

Les revenus provenant du service ordinaire de l'exercice propre s'élèvent à 221.764.368,55 EUR, les dépenses prévues s'élèvent à 216.243.627,39 EUR. Il en résulte un boni de 4.120.741,16 EUR, après un prélèvement de provision pour risques et charges de 1.400.000 EUR.

Le boni cumulé s'élève à 13.229.405,88 EUR.

Tant le résultat de l'exercice propre que le résultat global sont positifs. Nos provisions pour risques et charges s'élèveront fin 2026 au montant de 23.312.373,90 EUR. Le solde théorique du fonds de réserve extraordinaire sera de 29.995.446,50 EUR. Ce solde nous permettra de garder la trésorerie

communale positive pendant la majeure partie de l'année, nous évitera de payer trop d'intérêts créditeurs et les placements périodiques fréquents auprès de la FRBRTC nous généreront des intérêts créditeurs.

Les recettes de la commune proviennent des additionnels au précompte immobilier pour 84.450.033,70 EUR et pour 35.649.962,32 EUR des additionnels à l'impôt sur les personnes physiques. Ces deux postes représentent 54,16% des revenus de la commune, tandis que les revenus venant de l'autorité supérieure représentent 65.396.999,41 EUR, soit 29,49%. Les prestations représentent 10.802.461,24 EUR, soit 4,87% et les dividendes des intercommunales 4.200.000 EUR, soit 1,89% des revenus de la commune.

Le budget pour le personnel représente 55,50 % des dépenses de la commune, soit 120.023.732,76 EUR. Les frais de fonctionnement représentent 22.673.374,19 EUR ou 10,49%, les transferts 59.426.159,22 EUR, soit 27,48% et la charge annuelle de la dette s'élève à 14.120.361,22 EUR, soit 6,53 % des dépenses.

Le programme d'investissement extraordinaire s'élève à 39.860.008,60 EUR. Un montant de 32.106.845,60 EUR, soit 80,5 % sera financé par des emprunts. 6.108.287 EUR, soit 15,33 % sera financé par des subsides et 1.644.876 EUR, soit 4,17 % par le fonds de réserve.

La dette communale s'élève au 1er janvier 2026 à 114,4 millions d'euros. A ce montant s'ajouteront encore les restes des emprunts à contracter concernant les programmes extraordinaires engagés par emprunt en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et ceux prévus pour 2024, 2025 et 2026 pour une valeur totale de 108,9 millions d'euros, élevant le stock potentiel de la dette à 223,3 millions d'euros.

Malgré le contexte difficile, nous avons à nouveau réussi à réaliser un équilibre budgétaire dans tous les domaines. L'administration devra continuer à investir dans la perception des droits constatés, l'établissement des non-valeurs et d'irrécouvrables concernant certains droits constatés. Grâce à l'achat d'un nouveau centre administratif en décembre 2014 et à la rénovation de ce bâtiment, la plupart des services communaux sont enfin rassemblés depuis 2022.

En dépit d'une bonne gestion financière, l'inflation combinée au refinancement des dépenses des programmes extraordinaires et surtout les dotations aux CPAS et à la zone de police en augmentation constantes, continuent à former un souci pour rester à l'équilibre.

Je tiens à remercier tous les services ainsi que leurs chefs, les directeurs de département, le Collège de Bourgmestre et Échevins, la Secrétaire communale et le Secrétaire communal adjoint pour leur collaboration et pour nous avoir fourni les chiffres à temps. J'adresse en particulier mes remerciements à l'Échevine des Finances pour nous avoir guidés dans toutes les négociations budgétaires durant plusieurs mois.



Uccle, le 22 janvier 2026

Le Receveur communal,

**Bernard DE VOS**

### **A3. AVIS DE LA COMMISSION**

---

Après examen, la Commission constate que le projet de budget 2026 respecte les dispositions légales en matière budgétaire. L'article 241 de la nouvelle loi communale, imposant que le compte 2024 ait été arrêté définitivement par l'autorité de tutelle au moment du vote du budget, est respecté.

En ce qui concerne les résultats du programme ordinaire, l'équilibre est atteint tant pour le résultat de l'exercice propre que pour le résultat global. Le résultat de l'exercice propre atteint 4.120.741,16 €.

En termes d'évolution des crédits, on notera une augmentation tant du côté des recettes que des dépenses.

Le programme extraordinaire est en diminution par rapport à 2025 et se chiffre à 39.482.721,60€. Le financement des investissements sera assuré par des subsides à concurrence de 6.108.287,00 € et par fonds de réserve pour 1.644.876 €. Pour le solde, la commune aura recours à l'emprunt.

Uccle, le 15 janvier 2026

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
communal,

L'Échevin des Finances,

Le Receveur

**Laurence VAINSEL**  
**Bernard DE VOS.**

**Valentine DELWART**

## A4. RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ECHELLE

---

### RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCEMENTS D'ACTIVITÉS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE D'UCCLE

#### Généralités :

Le présent rapport est établi conformément à l'article 26bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS et à la circulaire budgétaire, qui prévoient que le comité de concertation veille à ce que soit établi un rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune. La circulaire indique à cet égard qu'il importe notamment que cette concertation aboutisse à éviter que des services analogues à caractère social soient gérés simultanément par la Commune et par le CPAS et se fassent mutuellement concurrence. Dans cet esprit, l'administration du CPAS et l'administration communale ont poursuivi en 2025, la collaboration autour des synergies pouvant être mises en place.

Pour 2026, l'exploration des pistes de synergies entre la commune et le CPAS sera poursuivie, sous l'angle prioritairement du service rendu mais aussi d'économies d'échelle.

#### 1. Finances

Le receveur de la commune et le directeur financier du CPAS se rencontrent de manière régulière pour gérer de manière efficace et économe les besoins du CPAS et les liquidations de la dotation communale. Dans ce cadre la concertation permet de mettre à disposition du CPAS des liquidités afin de couvrir à moindre coût les besoins de financement et dans la mesure du possible d'effectuer des placements d'excédent de trésorerie à court terme.

Dans le cadre du suivi financier du plan triennal 2025-2027 les deux entités se rencontreront de manière régulière pour ce qui concerne le suivi budgétaire et comptable et dans cet esprit ils collaborent de manière active pour que le budget de l'administration communale et du CPAS soient présentés en bonne coordination. Dans un souci de bonne coordination et de suivi de l'évolution de la situation financière des 2 entités, le CPAS fera les meilleurs efforts pour clôturer son compte pour le mois d'août de l'année.

La commune et le CPAS ont étudié la question d'une politique d'emprunt commune. Il est apparu que les risques et les taux sont calculés en prenant la commune comme référence. La situation financière en région de Bruxelles-Capitale et les emprunts en commun ont, en

réalité, pour effet de rendre plus complexes l'obtention de crédits sans réel bénéfice financier. En outre, la technique de financement du service extraordinaire est différente au niveau de la commune avec une commande d'emprunts en fonction de la trésorerie et une consolidation immédiate en fin d'année.

Dans le domaine du programme WePulse les deux entités ont été en contact permanent et ont aligné leurs décisions en optant pour une autre solution informatique qui présentait plus de garanties au niveau de l'interopérabilité. Pour l'administration avec l'outil taxes et pour le CPAS le logiciel « social ».

## **2. Marchés publics**

Le CPAS et la Commune passent des marchés conjoints dans les domaines où des économies d'échelle peuvent être réalisées sans augmenter la charge administrative de manière disproportionnée. Le nouveau marché assurance-hospitalisation (1<sup>er</sup> janvier 2026 - 31 décembre 2029) est une illustration de la continuité dans cette démarche. Dans le domaine des frais de fonctionnement (énergie, services postaux, charroi) les deux administrations font, de manière plus régulière, appel à des centrales d'achats externes qui permettent de réaliser des économies de par l'effet du volume des commandes et où celles-ci peuvent proposer des meilleures conditions contractuelles.

Les chefs de services patrimoine CPAS et marchés publics communal se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences et documents. Ils se concertent sur l'intégration des clauses sociales et environnementales, en ce compris le critère local, communes dans un plus grand nombre de marchés.

## **3. Patrimoine/technique**

Le service de l'Urbanisme prête régulièrement main-forte au service du patrimoine (renseignements urbanistiques, avis techniques). Dans la gestion des bâtiments et de la maintenance, le CPAS peut faire appel à l'expertise et aux conseils des techniciens communaux de manière à pouvoir limiter le recours à des experts externes à l'administration.

La commune met à disposition du CPAS son expertise dans le cadre d'une réflexion sur le patrimoine (rénovation ou vente du home Brugmann ou du 860 chaussée d'Alseberg), par exemple dans l'établissement d'études de faisabilité de reconversion et dans l'étude des couts bénéfiques.

Le transfert de la gestion des logements communaux et du CPAS à l'AIJU est à l'étude et fait l'objet d'un suivi commun aux deux administrations, cf. point 12 relatif au logement.

#### **4. Ressources humaines**

Une collaboration active est en place entre les deux directions du Service du Personnel et des Ressources humaines visant à développer et harmoniser les pratiques et à créer des synergies dans les matières réglementaires, gestion des compétences et formation. La Commune associera le CPAS aux modifications des statuts administratif et pécuniaire qui ont un impact sur le CPAS et inversement. Cette concertation se tient en amont des décisions au Conseil communal ou du Conseil de l'Action sociale et des Comités particuliers de Négociation.

Au niveau d'un logiciel (Hard RH et Soft RH) de gestion des ressources humaines les deux administrations participent à la phase « Build » du projet We Pulse et pourront, lors d'un déploiement éventuel, partager leurs connaissances et expériences. Le travail d'analyse à mener dans ce cadre amènera des pistes d'harmonisation au niveau de la gestion des ressources humaines au sens large. Dans l'attente de la concrétisation du projet We Pulse et, en fonction de la qualité des logiciels proposés dans le cadre de ce projet régional, le CPAS pourra acquérir et développer la solution soft-RH adoptée et déployée par la Commune en 2025 et ceci pour soutenir une politique de digitalisation du processus de recrutement du personnel.

#### **5. Maison de l'emploi**

La Maison de l'Emploi de Uccle rassemble les opérateurs d'insertion professionnelle (ISP) actifs sur le territoire communal, dont l'antenne Actiris, l'Agence locale pour l'Emploi d'Uccle (ALE), le service Promojob du CPAS, les missions locales pour l'emploi de Saint-Gilles et de Forest, ainsi que le service Emploi de la Commune. Bien qu'elle ne dispose pas de lieu physique, elle propose une offre de services coordonnée et complémentaire à destination des chercheurs d'emploi et des employeurs.

Trois comités de pilotage sont organisés chaque année afin de permettre aux partenaires de partager leurs actions. Des rencontres annuelles entre acteurs de terrain complètent ce dispositif et favorisent les échanges de pratiques, l'identification des besoins et la diffusion des activités accessibles aux bénéficiaires.

La Commune entretient depuis plusieurs années une collaboration étroite avec les partenaires de la Maison de l'Emploi. Cette coopération permet de mutualiser les expertises, de renforcer les synergies et de développer des actions adaptées aux besoins locaux. Dans ce cadre, des événements et activités liés aux parcours vers l'emploi et à des projets thématiques sont régulièrement organisés et communiqués au CPAS et à l'antenne Actiris afin d'en assurer l'accessibilité à leurs publics.

Le service Emploi a par ailleurs initié un partenariat entre le CPAS et Team4Job, offrant aux bénéficiaires un accompagnement par mentorat. Il bénéficie également du soutien du personnel de Promojob lors de grands événements, tels que les Jobdays, notamment pour le jobcoaching et les simulations d'entretien. Le CPAS est invité à participer en tant qu'employeur et à relayer l'information auprès de ses bénéficiaires.

Le service Emploi de la Commune accompagne les citoyens uclois en recherche d'emploi, qu'ils soient inscrits ou non chez Actiris, en fin de période de maladie ou en reconversion professionnelle. Dans le contexte des mesures Arizona, une augmentation du nombre des visiteurs (et appels téléphoniques) est constatée au service Emploi de la Commune et devrait se poursuivre. Selon les situations, les personnes sont soit accompagnées directement par le service Emploi, soit orientées vers des structures spécialisées (missions locales, Cité des Métiers, dispositifs de mentorat, etc.), afin de garantir à chacun un accès à un accompagnement adapté.

Le service Emploi a également porté à trois le nombre de sessions du programme « Women on the Move », qui propose, sur un mois, des ateliers destinés aux femmes ayant interrompu leur carrière pour des raisons personnelles. Ces ateliers sont majoritairement animés par un membre de l'équipe du service Emploi et accueillent notamment des participantes orientées par le CPAS.

Dans le cadre du projet thématique « IA NAVIGATE », subsidié par Actiris et porté administrativement et financièrement par le service Emploi, des ateliers de formation à l'utilisation de l'intelligence artificielle ont été organisés à destination, entre autres, des équipes de Promojob (CPAS) et de l'antenne Actiris d'Uccle. Ces formations visent à intégrer l'IA dans l'accompagnement et le coaching des chercheurs d'emploi. Des conseillers ont également été formés afin de relayer ces compétences en interne. Le projet se poursuivra en 2026, avec pour objectif de former un maximum de conseillers en insertion socioprofessionnelle.

## **6. Réinsertion et gestion des travailleurs emploi d'insertion**

Le Centre mène une politique active en matière d'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale financière équivalente à ce revenu par le biais de la mise à l'emploi dans le cadre de l'article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. Le Centre demeure ainsi l'employeur de plusieurs agents affectés directement à l'administration communale d'Uccle et dans les ASBL communales.

Dans ce cadre, le Centre a une tradition de travailler régulièrement en collaboration avec les services communaux suivants :

- a. Service de la Propreté publique ;
- b. Service des Sports ;
- c. Service de Stationnement – Parking ;
- d. Agence Locale pour l'Emploi ;
- e. Service des Seniors ;
- f. Service de la Jeunesse.

Le CPAS éprouve ces derniers temps des difficultés à proposer des candidats souhaitant être intégrés dans ce dispositif et les services concernés vont se concerter pour essayer de remédier à cette situation. Cette synergie est d'autant plus importante que la commune a comme politique d'engager de façon durable les candidats qui ont démontré leurs qualités/compétences professionnelles et ce lors d'un contrat d'insertion.

## 7. Programme d'Actions Climat

Les collaborations et synergies entre le CPAS et la Commune d'Uccle vis-à-vis du Plan Climat se concentrent autour des axes suivants :

- Échanges mensuels entre les coordinatrices climat de la Commune et du CPAS : sur l'avancée des Programmes d'Actions Climat (PAC) respectifs et le suivi des actions mises en place, soutien et appui dans le lancement d'actions, partages d'expérience, informations sur les formations aux enjeux climatiques et environnementaux (2 Tonnes, la Fresque de l'alimentation ...) ainsi que les sessions organisées par Bruxelles Environnement ;
- Partage d'informations de la commune auprès de la coordinatrice PAC du CPAS afin de les relayer au public et/ou le personnel du CPAS voire des conseillers du CPAS ;
  - Activités de sensibilisation sur les enjeux climatiques et environnementaux organisées par la Commune d'Uccle (programmation « Activités Climat & Environnement ») ;
  - Campagne de sensibilisation et du concours sur l'empreinte carbone « Ensemble, faisons le poids » ;
- Partage des contenus de sensibilisation créés par la coordinatrice PAC du CPAS à la commune :
  - Questions climatiques et environnementales (mises sur l'Intranet du CPAS) qui pourraient servir d'inspiration pour la création d'une potentielle page Intranet de la Commune ;
  - Pages Intranet de la « mobilité » dans le but de sensibiliser le personnel au « décarbonement » de leurs déplacements ;
- Collaboration dans le choix des indicateurs de suivi des Programmes d'Actions Climat et dans l'élaboration du calcul d'empreinte carbone des 2 administrations (en cours) ;
- Réflexions collaboratives, partage d'expériences et de supports informatifs concernant les ateliers de La Fresque du Climat au sein du CPAS et de la Commune dans le but de sensibiliser les agents aux enjeux climatiques ;
- Intégration de la coordinatrice PAC du CPAS déjà présente sur le réseau Whaller au groupe « climat » afin d'avoir accès à certains documents, informations et bonne pratique en lien avec le climat.

## **8. Crèche**

La crèche Asselbergs collabore toujours avec la bibliothèque néerlandophone d'Uccle.

Le CPAS communique régulièrement les thèmes choisis afin de pouvoir réserver et emprunter des livres concernant ces thèmes.

Pour certaines occasions, le CPAS a mis des livres à disposition des parents, et passe également avec un groupe d'enfants sur place. Le projet « boekstart » est une collaboration digne d'intérêt : la bibliothèque prévoit deux paquets contenant des livres pour enfant âgés respectivement de 6 mois et 15 mois et les collaborateurs de la bibliothèque passent à la crèche afin de rencontrer les parents et de leur remettre les paquets.

Chaque année, le CPAS participe à la vente des livres organisée à la bibliothèque. On envisagera de ré-initier des moments de lecture par les collaborateurs de la crèche, éventuellement dans le cadre du « voorleesweek ».

## **9. Homes**

Le CPAS d'Uccle poursuit l'opération de fusion de ses deux maisons de repos. La mise en exploitation du nouveau bâtiment implique une diminution d'un tiers du nombre d'habitants au Home Brugmann par transfert vers le Domaine du Neckersgat, les mouvements de personnel suivent celle-ci. Depuis plusieurs mois, le volume de l'emploi a été adapté à la capacité actuelle qui correspond globalement à la capacité future du Domaine du Neckersgat. Restent des adaptations de poste ou des changements de fonction à organiser.

Une concertation entre la Commune et le CPAS sera poursuivie pour analyser les effets du regroupement des deux maisons de repos, en termes d'emploi ainsi que sur les impacts financiers et trouver les solutions les plus intéressantes tant pour les agents que pour les institutions, ainsi que la vision des services actuels et futurs rendus aux résidents et résidentes. La commune peut, en soutien au CPAS, participer aux différentes analyses de coûts.

## **10. Cité Asselbergs**

L'excellente collaboration de la Cité Asselbergs avec l'ASBL communale « Le Parascolaire d'Uccle » et le Service Jeunesse de la Commune est indiscutablement à inscrire dans la durée.

Cette collaboration avec le service parascolaire est essentielle pour offrir aux jeunes de la Cité de l'Enfance des activités enrichissantes favorisant leur épanouissement. En leur réservant des places, nous garantissons leur accès à des loisirs éducatifs adaptés, renforçant ainsi leur bien-être et leur socialisation.



Le CPAS prend en charge les frais a posteriori, facilitant l'inclusion de ces jeunes sans contrainte financière immédiate et une communication fluide et une bonne synergie entre nos services permettent un suivi optimal. Cette coopération renforce le travail éducatif en apportant un cadre structurant et stimulant aux jeunes.

Les enfants de la Cité de l'Enfance bénéficient également d'une collaboration étroite avec le service prévention, notamment en ce qui concerne le programme de tutorat-remédiation. Cette coopération permet de mettre en place des actions concrètes pour accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire. Parmi ces actions, on retrouve des séances de remédiation scolaire durant les congés scolaires, visant à soutenir les élèves rencontrant des difficultés dans certaines matières.

## 11. **Coordination sociale**

La Coordination sociale du CPAS d'Uccle rassemble les associations et services publics ucclois engagés dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion et la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Elle s'inscrit dans le cadre de l'article 62 de la loi organique des CPAS et bénéficie d'un financement de la COCOM.

La Coordination locale de cohésion sociale de la Commune s'inscrit dans le cadre du décret de cohésion sociale de la COCOF. Elle fédère les acteurs œuvrant autour des priorités suivantes :

1. Le soutien et l'accompagnement à la scolarité ;
2. l'apprentissage du français et l'alphabétisation pour adultes ;
3. la citoyenneté interculturelle ;
4. le vivre et le faire ensemble.

Ces actions sont subventionnées par la COCOF et mises en œuvre conformément au décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale.

La Coordination sociale du CPAS et la Coordination locale de cohésion sociale poursuivent des objectifs complémentaires et partagent une vision commune : renforcer la cohésion sociale et l'accès aux droits à Uccle en s'appuyant sur le tissu associatif et en améliorant l'accessibilité de l'offre de services existante.

Les deux coordinations jouent un rôle d'interface entre les acteurs associatifs en soutenant leurs actions et en favorisant la concertation et le travail en réseau. La Coordination locale de cohésion sociale complète ce dispositif en assurant le lien direct avec les citoyens notamment à travers les maisons de quartier et les associations agréées dans le cadre du dispositif COCOF. Cette articulation garantit une action cohérente, complémentaire et efficace au bénéfice des citoyens.

C'est dans cette dynamique de synergies et de mutualisation des ressources qu'est née le projet LILAS (Laboratoire d'initiatives locales, associatives et sociales). Depuis 2023, sa mise en œuvre s'est traduite par plusieurs actions concrètes dont l'organisation conjointe

d'événements. Dans une démarche de co-construction entre les deux coordinatrices, cette collaboration est fondée sur un travail partagé de réflexion, de planification et d'action. Chacune d'elles contribuant, depuis son champ d'expertise, à la réalisation des objectifs stratégiques communs portés par la Commune et le CPAS.

En 2025, l'événement « Village associatif » a illustré cette dynamique en réunissant associations et services communaux afin d'investir l'espace public et d'aller à la rencontre des citoyens. Le choix de la place Danco s'inscrivait dans une volonté affirmée de valoriser cet espace de manière positive. Les deux coordinations entendent poursuivre ce type d'actions particulièrement pertinentes dans le contexte socio-économique actuel.

De par leurs missions respectives, les deux coordinations sont au plus près des réalités de terrain et assurent un rôle de relais auprès des autorités locales et régionales. Dans cette perspective, un objectif stratégique commun pour 2026 est d'actualiser, en partenariat étroit avec le tissu associatif, le diagnostic local de cohésion sociale et d'envisager, sur cette base, une révision du projet LILAS afin de l'adapter aux besoins identifiés.

L'ensemble des actions futures s'inscrira dans une vision partagée visant à renforcer durablement la cohésion sociale et l'accès effectif aux droits à Uccle.

## **12. Logement**

Une convention de collaboration entre le CPAS et l'AISSU a été approuvée, qui prévoit une permanence d'une assistante sociale déléguée par l'AISSU deux fois par mois dans les locaux du CPAS afin que les demandeurs puissent introduire un pré-dossier de candidature et d'avoir un suivi de leurs demandes. Cette collaboration a du succès et sera prolongée.

Dans le cadre du transfert de la gestion des logements sociaux communaux vers l'Agence Sociale Immobilière d'Uccle (AISSU), plusieurs avancées ont déjà été réalisées.

Une note de faisabilité a été élaborée par le service Logement afin d'examiner les points suivants :

- La transmission de la liste des candidats – base juridique, respect du RGPD, information préalable des candidats ;
- Le principe de la garantie du maintien de la priorité communale ;
- Les mutations internes ;
- Les aspects financiers ;
- La gestion et l'entretien des biens transférés ;
- Les baux spécifiques et la durée des conventions.

De cette première étude, un inventaire de questions a pu être établi. Ces dernières ont été présentées à Bruxelles Logement lors d'une réunion le 2 décembre 2025, en présence du CPAS et de l'AISSU. Il est à noter que de nombreux points soulevés par le CPAS et la Commune étaient communs ou présentaient des convergences. A ce stade Bruxelles Logement a accepté d'examiner certains de ces points via son service juridique et de revenir vers le CPAS et la Commune.

Le service logement va collaborer et sera en contact régulier avec le CPAS pour examiner les réponses qui seront transmises par Bruxelles Logement et identifier les points sur lesquels un accord est possible en vue de faire avancer les transferts.

Des contacts sont également pris avec un pouvoir local qui a supervisé une opération similaire pour leur parc de logements. Les informations issues de ce dossier seront bien entendu partagées avec le CPAS afin de soutenir notre démarche.

### **13. Egalité des chances**

Artémis (projet du groupe culture du CPAS) a pour objectif d'aider des mamans solos, notamment en les outillant pour faire face aléas de la vie. Des ateliers informatifs sur les petits travaux à effectuer chez soi seront donnés en 2026. Pour ce faire, l'asbl qui organise ces ateliers, Les Débrouillardes, a obtenu un subside communal de 2.000 €.

L'aide juridique et le soutien psychologique pour les parents solos et-ou victimes de violences (principalement des mamans solos), organisés par la Commune, servent aussi aux bénéficiaires du CPAS, les assistants sociaux du CPAS envoyant des femmes qui en auraient besoin vers ce service. Ce même accès vaut pour le groupe d'accompagnement des personnes confrontées à la violence (physique, verbale, administrative, financière...), ce dernier ayant été lancé en novembre et se poursuivra en 2026.

## A5. PV DE CONCERTATION COMMUNE/CPAS

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DE CONCERTATION TENUE LE  
23 JANVIER 2026 À 11 HEURES 30 À L'ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'UCCLE, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 26 ET 26BIS DE LA LOI DU 8  
JUILLET 1976, ORGANIQUE DES CPAS, MODIFIÉE PAR LA LOI DU 5 AOÛT  
1992 ET PAR L'ARRÊTÉ ROYAL DU 21 JANVIER 1993**

---

Présents : Délégation de la Commune d'Uccle :  
Mme Maëlle DE BROUWER, *Échevine de Tutelle sur le CPAS, Action Sociale, préside la séance,*  
Mme Valentine DELWART, *Échevine des Finances,*  
Mme Odile MARGAUX, *Échevine de la Culture,*  
M. Bernard DE VOS, *Receveur communal,*  
M. Jean-François VANCAMPENHOUDT, *Conseiller adjoint,*  
Pour la secrétaire communale empêchée, M. T. BRUIER-DESMETH,  
*Secrétaire communal adjoint,*

Délégation du CPAS d'Uccle :  
M. Michel COHEN, *Président du CPAS,*  
M. Emmanuel DE BOCK, *membre,*  
M. Marc VANDENBERGHEN, *Secrétaire général du CPAS,*  
Mme Julie LÉPINOIS, *Secrétaire du Secrétaire général,*

Absents  
excusés : M. Boris DILLIÈS, *Bourgmestre, Président de droit,*  
Mme Laurence VAINSEL, *Secrétaire communale.*  
Mme Sarah UNGER, *membre,*  
Mme Geoffrey LIVEMONT, *membre,*

Séance entamée à 11h40.

474. 542, 15 € avec un subside exceptionnel de 4 millions d'euros : 28. 474.542, 15 €. Ce budget a été approuvé par le Bureau Permanent du 09 janvier 2026.

**AS**

C.C. 23.01.26

**Uccle-Ukkel**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE :

PAR LE COMITÉ :

La délégation de la Commune :

Mme Valentine DELWART,  
Échevine des Finances,

Mme DE BROUËR  
Députée de Tutelle du CPAS,  
Députée Sociale,

Mme Odile MARGAUX,  
Échevine de la Culture,

M. Thierry BRUIER-DESMETH,  
Secrétaire communal adjoint,

M. Bernard DE VOS,  
Receveur communal,

M. Jean-François  
VANCAMPEN  
Conseiller adjoint,

La délégation du CPAS :

M. Michel COHEN  
Président du CPAS,

M. Emmanuel DE BIEVE,  
Membre,

M. Marc VANDENBERGHEN,  
Secrétaire général du CPAS,

Mme Julie LÉPINOIS,  
Secrétaire du Secrétaire

Page 10 sur 10

## A6. CARACTERISTIQUES GÉNÉRALES

		Code Fed.	2023	2024	2025
Population au 31 octobre	hab.	01	86.700	86.770	86.750
<b>Territoire</b>					
		Code Fed.	2023	2024	2025
Superficie totale	ha.	03	2.290	2.290	2.290
Revenu cadastral	€	05	88.879.877	89.520.213	89.795.638
Voirie régionale	Km.	06	26,4	26,4	26,4
Voirie de la commune	Km.	09	150,45	150,45	150,45
<b>Ecoles communales (nombre d'élèves inscrits au 1er octobre)</b>					
		Code Fed.	2023	2024	2025
Enseignement maternelle et primaire		11	3.980	3967	3890
Enseignement moyen et normal		12	-	-	-
Enseignement professionnel et promotion sociale		13	873	1400	1279
Enseignement artistique		14	1.801	1916	1898
<b>Personnel communal au 30 juin</b>					
		Code Fed.	2023	2024	2025
Cadre définitif		15	649,06	649,06	654,50
Effectif		16	290	273	253
Cadre temporaire (Contractuels + ACS)		17			
Effectif		18	875	905	907,5
<b>Taxes 2026</b>					
		Code Fed.			
Taux du précompte immobilier en		21			3.400
Valeur d'un centime additionnel	€	22			24.838,25
Taux de la taxe additionnelle à l'impôt	%	23			5,6
Valeur d'un % de taxe additionnelle sur	€	24			6.366.065

## A7. PROGRAMME EXTRAORDINAIRE

## PROGRAMME EXTRAORDINAIRE 2026

DEPARTEMENTS	Budget	Subside	A Charge
AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES	339.300,00	6.000,00	333.300,00
AFFAIRES EDUCATIVES	513.100,00		513.100,00
AFFAIRES GENERALES	717.680,00	96.000,00	621.680,00
AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES	9.000,00		9.000,00
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE	6.960.141,60	386.287,00	6.951.141,60
ESPACE PUBLIC	14.102.500,00	1.120.000,00	12.982.500,00
ETAT CIVIL	415.000,00		415.000,00
FACILITY MANAGEMENT	16.426.000,00	4.500.000,00	11.926.000,00
	39.482.721,60	6.108.287,00	33.374.434,60



## PROGRAMME EXTRA 2026

Article	code proj	Nature	Montant ( € )	Subside	A charge	Mode de fi
<b>AFFAIRES CULTURELLES ET RECREATIVES</b>						
<b>BIB FR</b>						
76701/741-51/ - FR /73	20260087	Achat de mobilier pour les bibliothèques	6.000,00	6.000,00	0,00	SUBS
76701/742-53/ - /73	20260088	Renouvellement du parc informatique public (Bibliothèques)	1.000,00		1.000,00	FDR
76702/744-98/ - /73	20260089	Achat de matériel pour les EPN, le Fablab, la bibliothèque, la médiathèque et la ludothèque	3.000,00		3.000,00	FDR
76704/742-53/ - /73	20260088	Renouvellement du parc informatique public (EPN)	4.000,00		4.000,00	FDR
<b>BIB NL</b>						
76701/741-51/ -NL/72	20260087	Achat de mobilier pour les bibliothèques	4.000,00		4.000,00	FDR
76701/742-53/ -NL/72	20260088	Renouvellement du parc informatique public (tablettes)	1.800,00		1.800,00	FDR
76701/744-98/ -NL/72	20260089	Achat de matériel pour les EPN, le Fablab, la bibliothèque, la médiathèque et la ludothèque	500,00		500,00	FDR
<b>CULTURE</b>						
762/744-98/ - /70	20260098	Achat de petit matériel pour la culture (chariots, baffles,...)	2.000,00		2.000,00	FDR
76201/522-52/ - /70	20260097	Subside d'investissement au CCU	115.000,00		115.000,00	FDR
770/741-52/ - /70	20260094	Achat de socles pour la signalétique des oeuvres d'art	20.000,00		20.000,00	FDR
770/749-51/ - /70	20260095	Achat d'oeuvres d'art	15.000,00		15.000,00	FDR
773/522-52/ - /70	20260096	Subside d'investissement à la Ferme Rose	5.000,00		5.000,00	FDR
<b>SENIORS</b>						
834/744-98/ - /71	20260065	Achat de matériel pour les maisons de quartier (machines à café, lave vaisselle, ...)	2.000,00		2.000,00	FDR
<b>SPORTS</b>						
764/725-60/ - /12	20260049	Aménagement d'un Mini-Pich de Foot allée Jean de la Fontaine (report)	50.000,00		50.000,00	EMP
764/744-98/ - /12	20260050	Achat de matériel pour les salles de sport	10.000,00		10.000,00	FDR
764/522-52/ - /12	20260239	Subside d'investissement pour le Royal Pétanque Uccle Centre (report)	100.000,00		100.000,00	FDR
<b>AFFAIRES EDUCATIVES</b>						
<b>EDUCATION - ENS ARTISTIQUE</b>						
734/742-53/ - /40	20260062	Achat de matériel informatique pour les écoles (ordinateurs, tablettes, TBI, projecteurs)	2.000,00		2.000,00	FDR
734/744-98/ - /40	20260075	Rééquipement de matériel pédagogique et didactique pour l'enseignement artistique	40.000,00		40.000,00	FDR
<b>EDUCATION - ENS MATERNEL</b>						
721/741-51/ - /40	20260061	Achat de mobilier pour les écoles (mobilier classes, matériel garderie, gros matériel sportif)	37.000,00		37.000,00	FDR
721/742-53/ - /40	20260062	Achat de matériel informatique pour les écoles (ordinateurs, tablettes, TBI, projecteurs)	8.000,00		8.000,00	FDR
721/744-98/ - /40	20260063	Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, petit matériel d'éducation physique, petit électro	35.000,00		35.000,00	FDR
<b>EDUCATION - ENS PRIMAIRE</b>						
722/741-51/ - /40	20260061	Achat de mobilier pour les écoles (mobilier classes, matériel garderie, gros matériel sportif)	78.000,00		78.000,00	EMP
722/742-53/ - /40	20260062	Achat de matériel informatique pour les écoles (ordinateurs, tablettes, TBI, projecteurs)	134.000,00		134.000,00	EMP
722/744-51/ - /40	20260074	Rééquipement des cuisines scolaires (lave vaisselle, gazinières, frigo,...)	48.000,00		48.000,00	EMP
722/744-98/ - /40	20260063	Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, petit matériel d'éducation physique, petit électro	52.000,00		52.000,00	EMP
<b>EDUCATION - ICPP</b>						
75102/741-51/ - /40	20260058	Achat de mobilier intérieur (meubles, armoires, bancs, chaises...)	13.000,00		13.000,00	FDR
75102/742-53/ - /40	20260062	Achat de matériel informatique pour les écoles (ordinateurs, tablettes, TBI, projecteurs)	5.000,00		5.000,00	FDR
75102/744-51/ - /40	20260076	Rééquipement en matériel pédagogique et didactique pour l'enseignement technique	6.000,00		6.000,00	FDR
75102/744-98/ - /40	20260063	Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, petit matériel d'éducation physique, petit électro	25.000,00		25.000,00	FDR
<b>EDUCATION - MERLO</b>						
75101/741-51/ - /40	20260058	Achat de mobilier intérieur (meubles, armoires, bancs, chaises...)	5.000,00		5.000,00	FDR
75101/742-53/ - /40	20260062	Achat de matériel informatique pour les écoles (ordinateurs, tablettes, TBI, projecteurs)	5.000,00		5.000,00	FDR
75101/744-98/ - /40	20260063	Achat de matériel pédagogique, jeux didactiques, petit matériel d'éducation physique, petit électro	12.000,00		12.000,00	FDR
<b>EDUCATION - PLAINES DE JEUX</b>						
76102/744-98/ - /40	20260073	Achat de matériel sportif et ludique	2.500,00		2.500,00	FDR
<b>EDUCATION - PMS</b>						
706/741-51/ - /40	20260058	Achat de mobilier intérieur (meubles, armoires, bancs, chaises...)	500,00		500,00	FDR
706/742-53/ - /40	20260059	Achat de matériel informatique pour le centre PMS (ordinateurs, tablettes)	2.000,00		2.000,00	FDR
706/744-98/ - /40	20260060	Achat de matériel pour le centre PMS (jeux, matériel didactique, électroménagers, entretien)	1.100,00		1.100,00	FDR
<b>EDUCATION - UECPA</b>						
735/741-51/ - /40	20260058	Achat de mobilier intérieur (meubles, armoires, bancs, chaises...)	1.000,00		1.000,00	FDR
735/744-98/ - /40	20260076	Rééquipement en matériel pédagogique et didactique pour l'enseignement technique	1.000,00		1.000,00	FDR

AFFAIRES GENERALES						
ARCHIVES						
104/744-98/ - /14	20260064	Achat de matériel pour le stockage sécurisé et la reproduction numérique de documents	5.000,00		5.000,00	FDR
CENTRALE DES MARCHES						
136/741-51/ - /58	20260026	GARAGE- Mutualisation des véhicules, achat d'armoire à clés	30.000,00		30.000,00	EMP
137/741-51/ - /58	20260030	Achat de mobilier pour le CAU	60.000,00		60.000,00	EMP
137/744-98/ - /58	20260031	Achat de matériel pour le service de Rénovation & Maintenance	30.000,00		30.000,00	EMP
300/744-51/ - /58	20260232	Achat d'armoires séchoirs pour les gardiens de la paix	7.000,00		7.000,00	FDR
421/741-52/ - /58	20260032	Achats de bancs, barrières parisiennes, potelets amovibles	85.000,00		85.000,00	EMP
421/744-98/ - /58	20260033	Achat de matériel pour la voirie (une scie sauteuse et de deux perceuses visseuses)	2.000,00		2.000,00	EMP
424/744-51/ - /58	20260232	Achat d'armoires séchoirs pour les stewards des parkings	7.000,00		7.000,00	FDR
76301/744-98/ - /58	20260034	Achat de matériel pour les manifestations (tonnelles, tables, chaises,...)	10.000,00		10.000,00	FDR
766/744-51/ - /58	20260036	Achat de machines pour le service vert (tondeuse mulch, plateau container, petit tracteur...)	95.000,00		95.000,00	EMP
766/744-98/ - /58	20260037	Achat de matériel pour le service vert (souffleuses, tronçonneuses, élagueuses, débroussailluses...)	60.000,00		60.000,00	EMP
84401/741-51/ - /58	20260038	Achat de mobilier pour les crèches	10.530,00		10.530,00	EMP
84401/744-51/ - /58	20260039	Achat d'un module de psychomotricité pour la crèche du Homborch	3.400,00		3.400,00	EMP
84401/744-98/ - /58	20260040	Achat de petit matériel pour les crèches	19.500,00		19.500,00	EMP
871/741-51/ - /58	20260041	Achat de mobilier pour le centre de santé	650,00		650,00	FDR
871/744-98/ - /58	20260042	Achat de petit matériel pour le centre de santé	2.800,00		2.800,00	FDR
875/741-52/ - /58	20260043	Achat de panneaux d'interdiction de stationner pour la propreté	12.000,00		12.000,00	FDR
875/744-51/ - /58	20260044	Achat de machines pour la propreté (aspirateur de déchets urbains, charette de balayage électrique)	46.000,00	46.000,00	0,00	SUBS
875/744-98/ - /58	20260045	Achat de matériel pour la propreté (souffleuses, débroussailluses, disqueuse, canisite,...)	10.000,00		10.000,00	FDR
878/743-52/ - /58	20260046	Achat d'une camionnette plateau pour les cimetières	80.000,00		80.000,00	EMP
878/744-51/ - /58	20260047	Achat de machines pour les cimetières (Chargeur sur pneu, tondeuse)	83.000,00		83.000,00	EMP
878/744-98/ - /58	20260048	Achat de matériel pour les cimetières (débroussailluses, tronçonneuse)	5.000,00		5.000,00	EMP
13501/744-51/ - /57	20260016	Remplacement du transpalette de l'économat	1.100,00		1.100,00	FDR
775/744-98/ - /91	20260017	Achat de matériel pour la Maison des Arts	2.000,00		2.000,00	FDR
140/744-98/ - /18	20260227	Achat de deux radios pour le réseau Astrid	700,00		700,00	FDR
15001/635-51/ - /64	20260228	Coopération Uclle/Kintambo	50.000,00	50.000,00	0,00	SUBS
AFFAIRES SOCIALES ET ECONOMIQUES						
ACTION SOCIALE						
763/744-98/ -MQ/92	20260082	Achat de matériel pour les deux maisons de quartier (frigo, machine à coudre,...)	4.000,00		4.000,00	FDR
832/743-51/ - /92	20260083	Achat de vélos pour la vélothèque	1.500,00		1.500,00	FDR
PREVENTION						
300/743-51/ - /97	20260092	Achat de vélos pour les gardiens de la paix	3.500,00		3.500,00	FDR
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE FONCIERE						
ENVIRONNEMENT						
137/747-60/ - /93	20260069	Etudes de pollutions des sols et d'infiltrations dans les bâtiments et leurs abords	35.000,00		35.000,00	EMP
879/522-51/ - /93	20260070	Primes aux ménages (citerne, mare, panneaux,...) et complément Rénolution	40.000,00		40.000,00	FDR
879/721-60/ - /93	20260121	Adaptations au 'Jardin de pluie'	25.000,00		25.000,00	EMP
879/721-60/ - /93	20260137	Etang de pêche - Phase 2 (report)	720.000,00		720.000,00	EMP
879/732-60/ - /93	20260126	Cimetière du Dieweg, pose d'une conduite d'évacuation des eaux de ruissellement (report)	120.000,00		120.000,00	EMP
879/732-60/ - /93	20260129	Curage et entretien des ruisseaux	168.000,00		168.000,00	EMP
879/732-60/ - /93	20260130	Lutte contre les inondations Groeselenberg/Statuaires (report)	600.000,00		600.000,00	EMP
879/732-60/ - /93	20260131	Plan Action Climat - Aménagement de 3 îlots de fraîcheur urbains	500.000,00		500.000,00	EMP
879/732-60/ - /93	20260135	Lutte contre les inondations - Mise à ciel ouvert du Linkebeek	900.000,00		900.000,00	EMP
879/732-60/ - /93	20260136	Lutte contre les inondations - Bassin de l'Ukkelbeek	1.000.000,00		1.000.000,00	EMP
879/747-60/ - /93	20260122	Marché stock géomètre	35.000,00		35.000,00	EMP
879/747-60/ - /93	20260123	Marché stock études hydro/évaluation des incidences	150.000,00		150.000,00	EMP
879/747-60/ - /93	20260124	Etudes liées au Plan Climat	15.000,00		15.000,00	EMP
879/747-60/ - /93	20260125	Audit bilan carbone	10.000,00		10.000,00	EMP
PROPRIETES COMMUNALES						
421/711-60/ - /87	20260054	Achat de parcelles pour la voirie - St-Job/Geleytsbeek (report)	285.000,00		285.000,00	EMP
421/711-60/ - /87	20260235	Achat de parcelles pour la Voirie - rue de l'Etoile, Gazelle et Sénéchal	48.500,00		48.500,00	EMP
722/711-60/ - /87	20260057	Achat d'une bande de terrain pour l'école de Calevoet (report)	24.000,00		24.000,00	FDR
766/711-60/ - /87	20260055	Achat de parcelles chaussée de St-Job	33.600,00		33.600,00	EMP
766/711-60/ - /87	20260056	Achat d'emprises rue Steenvelt pour le couloir de fraîcheur (report)	117.000,00		117.000,00	EMP
76701/724-60/ -FR/87	20260053	Bibliothèque le Phare - Fonds de réserve pour la copropriété	22.226,00		22.226,00	FDR
773/724-60/ - /87	20260052	MOULIN DU NEKKERSGAT - Rénovation guillottines, batardeaux, vannes de dérivation + maçonneries	29.500,00		29.500,00	FDR
922/723-60/ - /87	20260051	Doyenné 63 - Rénovation entrée parking et appartement existant + construct.de 2 logements (report)	990.315,60		990.315,60	EMP
922/723-60/ - /87	20260238	Fort-Jaco 22 - transformation de l'antenne de Police en 2 logements + rénovation	598.000,00		598.000,00	EMP
RENOVATION URBAINE						
930/723-60/ - /89	20260236	R. URBAINE - Droit de gestion publique	264.000,00		264.000,00	EMP
930/747-60/ - /89	20260237	R. URBAINE - Honoraires d'architecte	170.000,00		170.000,00	EMP
URBANISME						
930/747-60/ - /86	20260066	PPAS 48bis et ter	60.000,00	9.000,00	51.000,00	EMP/SUBS
930/560-52/ - /86	20260067	Charges d'urbanisme		377.287,00	-377.287,00	SUBS

ESPACE PUBLIC						
<b>MOBILITE</b>						
410/522-51/ - /95	20260084	Prime à l'achat d'un vélo électrique	50.000,00	50.000,00	EMP	
410/747-60/ - /95	20260085	Etudes dans le cadre du plan communal de mobilité (Lycée français / Sept Bonniers)	150.000,00	150.000,00	EMP	
421/741-51/ - /95	20260086	Achat de mobilier (boxes-vélo, arceaux,...)	150.000,00	150.000,00	0,00	SUBS
<b>PROPRETE PUBLIQUE</b>						
<b>SERVICE VERT</b>						
421/734-60/ - /83	20260079	Remplacement des arbres sur les voiries	50.000,00	50.000,00	EMP	
766/725-60/ - /83	20260080	Gestion des eaux et chemins du parc du Wolvendael	3.050.000,00	3.050.000,00	EMP	
766/725-60/ - /83	20260221	Renouvellement des clotures dans les parcs	30.000,00	30.000,00	EMP	
766/725-60/ - /83	20260222	Mise en conformité des aires de jeu (phase 2/3)	150.000,00	150.000,00	EMP	
766/725-60/ - /83	20260223	Rénovation d'espaces verts (square cogels, maison des arts)	75.000,00	75.000,00	EMP	
766/725-60/ - /83	20260224	Programme Action Climat (Aménagements Place Jean Vander Elst)	150.000,00	150.000,00	EMP	
766/725-60/ - /83	20260225	Restauration du puit et des sphynx du parc de Wolvendael	125.000,00	60.000,00	65.000,00	EMP/SUBS
766/725-60/ - /83	20260226	Fourniture et placement de panneaux d'entrées de parcs	160.000,00	160.000,00	EMP	
766/741-51/ - /83	20260081	Achat de mobilier (bancs, tables de pic-nic, corbeilles de tri, bacs à plantes)	30.000,00	30.000,00	EMP	
<b>TRANSPORTS</b>						
136/742-53/ - /84	20260029	GARAGE- Géolocalisation de la flotte communale, achat de hardware	60.000,00	60.000,00	EMP	
136/745-52/ - /84	20260027	GARAGE- Budget en cas de pannes mécaniques pour les véhicules	15.000,00	15.000,00	EMP	
136/745-53/ - /84	20260027	GARAGE- Budget en cas de pannes mécaniques pour les véhicules	45.000,00	45.000,00	EMP	
<b>VOIRIE</b>						
421/731-60/ - /82	20260100	Frais de raccordement des caméras de surveillance	10.000,00	10.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260101	Asphaltage	2.200.000,00	2.200.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260102	Réfection des sentiers vicinaux	165.000,00	165.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260103	Réfection des voiries en pavé	450.000,00	450.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260104	Décomptes des années antérieures	100.000,00	100.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260105	Aménagement des carrefours - sécurisation, verdurisation	310.000,00	310.000,00	0,00	SUBS
421/731-60/ - /82	20260106	Réfection des trottoirs	2.000.000,00	450.000,00	1.550.000,00	EMP/SUBS
421/731-60/ - /82	20260107	Sécurisation des abords des écoles	100.000,00	50.000,00	50.000,00	EMP/SUBS
421/731-60/ - /82	20260108	Aménagements pour cyclistes	100.000,00	50.000,00	50.000,00	EMP/SUBS
421/731-60/ - /82	20260109	Aménagements PMR	150.000,00	50.000,00	100.000,00	EMP/SUBS
421/731-60/ - /82	20260110	Désimperméabilité des sols	150.000,00	150.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260111	Réaménagement de la rue Geleytsbeek, Phase 2	700.000,00	700.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260113	Réaménagement du rond-point Solau-Homborch	700.000,00	700.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260114	Réaménagement de l'avenue de Boetendael (Herinckx-De Fré)	350.000,00	350.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260115	Réaménagement de la Chaussée de Saint-Job entre Rifflet et Engeland	750.000,00	750.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260229	Réaménagement de la rue Roberts-Jones (report)	500.000,00	500.000,00	EMP	
421/731-60/ - /82	20260230	Réaménagement de la drève du Sénéchal (report)	500.000,00	500.000,00	EMP	
421/735-60/ - /82	20260117	Maintenance des fontaines	5.000,00	5.000,00	EMP	
421/741-52/ - /82	20260099	Achat de caméras de surveillance	100.000,00	100.000,00	EMP	
421/741-52/ - /82	20260116	Achat d'un radar	85.000,00	85.000,00	EMP	
421/747-60/ - /82	20260118	Tracimat, mesurages topographiques, études	220.000,00	220.000,00	EMP	
423/741-52/ - /82	20260119	Achat de signalisation routière (signal. lumineuse tricolore, message variable, analyseur trafic)	97.500,00	97.500,00	FDR	
520/732-60/ - /82	20260120	Illuminations (remplacement de cables)	30.000,00	30.000,00	FDR	
520/744-51/ - /82	20260120	Illuminations (achat de matériel)	25.000,00	25.000,00	FDR	
773/725-60/ - /82	20260138	Réalisation de socles pour sculptures	15.000,00	15.000,00	FDR	
<b>ETAT CIVIL</b>						
<b>DECES-INHUMATIONS</b>						
878/725-60/ - /52	20260127	Réaffectation du Dieweg et conservation du patrimoine funéraire	75.000,00	75.000,00	FDR	
878/732-60/ - /52	20260093	Rénovation du cimetière Dieweg (imprévu)	300.000,00	300.000,00	EMP	
878/747-60/ - /52	20260090	Etude plan de gestion du cimetière du Dieweg (bureau Origin)	40.000,00	40.000,00	EMP	

FACILITY MANAGEMENT							
<b>ARCHITECTURE</b>							
722/723-60/ - /96	20260019	ECOLE LONGCHAMP - Création de Mezzanines (phase 3)		70.000,00		70.000,00	EMP
75102/722-60/ - /96	20260020	ICPP - Construction d'un nouveau bâtiment		7.500.000,00	4.500.000,00	3.000.000,00	EMP/SUBS
764/724-60/ - /96	20260021	STROOBANT- Equipement de la salle (report)		600.000,00		600.000,00	EMP
764/725-60/ - /96	20260022	NEERSTALLE- Renouvellement du terrain 2		650.000,00		650.000,00	EMP
764/744-51/ - /96	20260231	Achat d'un conteneur pour les vestiaires des Griottes		30.000,00		30.000,00	FDR
764/747-60/ - /96	20260023	PISCINE NATURELLE - Mission d'architecture		30.000,00		30.000,00	FDR
<b>NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>							
104/742-53/ - /53	20260001	NT- Matériel Biométrique pour les guichets de l'Etat Civil (Renouvellement)		10.000,00		10.000,00	FDR
139/742-53/ - /53	20260003	NT- Catalogue annuel		287.500,00		287.500,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260004	NT- Renforcement de la sécurité informatique (Cyber)		25.000,00		25.000,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260005	NT- Achat de matériel informatique pour les bibliothèques		15.000,00		15.000,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260006	NT- Achat de matériel informatique pour les EPN dans les bibliothèques		15.000,00		15.000,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260007	NT- Achat de matériel informatique pour les EPN		10.000,00		10.000,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260008	NT- Système de réservation des salles de réunion		25.000,00		25.000,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260009	NT- Renouvellement Windows Server		57.000,00		57.000,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260010	NT- Achat de licences pour la dématérialisation des documents de l'Etat Civil		39.000,00		39.000,00	EMP
139/742-53/ - /53	20260011	NT- Renouvellement des licences Veeam pour les back-ups		15.000,00		15.000,00	EMP
139/747-60/ - /53	20260013	NT- Olasta, développement du logiciel (phase1)		30.000,00		30.000,00	EMP
139/747-60/ - /53	20260014	NT- Atal, remplacement du logiciel (report)		80.000,00		80.000,00	EMP
<b>RENOVATION ET MAINTENANCE</b>							
124/724-60/ - /85	20260139	Centre de planning familial - Travaux de maintenance et mise en conformité		25.000,00		25.000,00	FDR
137/724-60/ - /85	20260140	Batiments - Travaux de maintenance et mise en conformité		280.000,00		280.000,00	EMP
137/724-60/ - /85	20260141	CAU - Divers aménagements		200.000,00		200.000,00	EMP
137/724-60/ - /85	20260142	Maison communale - Rénovation soubassement facade arrière		30.000,00		30.000,00	EMP
137/724-60/ - /85	20260143	CAU - Remplacement des ascenseurs vétustes (report)		400.000,00		400.000,00	EMP
137/724-60/ - /85	20260144	Maison communale - Sécurisation, comportementage plafond salle des mariages (report)		100.000,00		100.000,00	EMP
137/744-98/ - /85	20260145	Achats de machines et matériaux d'entretien pour travaux en interne		40.000,00		40.000,00	EMP
137/747-60/ - /85	20260146	Missions d'étude (désamiantage, accompagnement énergétique, analyse de risque...)		250.000,00		250.000,00	EMP
421/724-60/ - /85	20260147	Voirie- Travaux de maintenance et mise en conformité		20.000,00		20.000,00	FDR
424/724-60/ - /85	20260148	Parking - Travaux de maintenance et mise en conformité		25.000,00		25.000,00	FDR
721/724-60/ - /85	20260149	Ens Mat - Travaux de maintenance et mise en conformité		60.000,00		60.000,00	FDR
721/724-60/ - /85	20260150	Ens Mat - St Job - Placement de stores		15.000,00		15.000,00	FDR
721/724-60/ - /85	20260151	Ens Mat - St Job - Remplacement des centrales incende vers systèmes adressables		15.000,00		15.000,00	FDR
722/723-60/ - /85	20260154	Ens Pri - Val Fleuri - Plan Climat : verdurisation des cours de récréation		450.000,00		450.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260155	Ens Pri - Calevoet - Mise en conformité électrique		50.000,00		50.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260156	Ens Pri - Calevoet - Etanchéité classes 22 et 13		15.000,00		15.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260157	Ens Pri - Calevoet - Modification de la cuisine pour placement d'une ligne de lavage		25.000,00		25.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260158	Ens Pri - Travaux de maintenance et de mise en conformité		500.000,00		500.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260159	Ens Pri - Eglantiers - Nouvelle ligne de lavage dans la cuisine du nouveau bâtiment		35.000,00		35.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260160	Ens Pri - Equipement de centrales de détection de gaz		60.000,00		60.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260161	Ens Pri - Equipement de centrales de détection incendie (norme NBN-S-21-100)		120.000,00		120.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260162	Ens Pri - Homborch - Remplacement des dalles de plafond manquantes		30.000,00		30.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260163	Ens Pri - Homborch - Humidité classe accueil		15.000,00		15.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260165	Ens Pri - Longchamp - Occultation chassis partie haute		10.000,00		10.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260166	Ens Pri - Longchamp - Remplacement de 3 portes (accès cour maternelle)		20.000,00		20.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260169	Ens Pri - Messidor - Sécurisation de la cage d'escaliers		30.000,00		30.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260171	Ens Pri - St Job - Réaménagement des sanitaires		50.000,00		50.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260173	Ens Pri - Val Fleuri - Réparation fissure facade (côté Gatti de Gamond)		30.000,00		30.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260174	Ens Pri - Val Fleuri - Réfection du sol dans la salle de psychomotricité		40.000,00		40.000,00	EMP
722/724-60/ - /85	20260176	Ens Pri - Verrewinkel - Mise en conformité électrique		20.000,00		20.000,00	EMP
722/744-98/ - /85	20260178	Ens Pri - Achat de matériel et machines d'entretien pour travaux en interne		30.000,00		30.000,00	EMP
734/724-60/ - /85	20260179	Ens Art - Château - Travaux de maintenance et mise en conformité		50.000,00		50.000,00	EMP
734/724-60/ - /85	20260180	Ens Art - Château - Mise en conformité préventive siamu (report)		200.000,00		200.000,00	EMP
75101/724-60/ - /85	20260194	Ens - Merlo - Agrandissement espace mezzanine salle de gym+escaliers		50.000,00		50.000,00	EMP
75101/724-60/ - /85	20260195	Ens - Merlo - Rénovation du parquet du gymnase		80.000,00		80.000,00	EMP
75101/724-60/ - /85	20260196	Ens - Merlo - Travaux de maintenance et de mise en conformité		80.000,00		80.000,00	EMP
75102/724-60/ - /85	20260197	Ens - ICPP - Travaux de maintenance et de mise en conformité		50.000,00		50.000,00	FDR
76201/724-60/ - /85	20260199	CCU - Mise en conformité électrique et gaz (report 24)		400.000,00		400.000,00	EMP
76201/724-60/ - /85	20260200	CCU - Mise en conformité siamu		200.000,00		200.000,00	EMP
76201/724-60/ - /85	20260201	CCU - Remplacement des chaudières		470.000,00		470.000,00	EMP
76201/724-60/ - /85	20260202	CCU - Remplacement des groupes de ventilation		450.000,00		450.000,00	EMP
76201/724-60/ - /85	20260203	CCU - Remplacement des systèmes d'intrusion et d'incendie		265.000,00		265.000,00	EMP
76301/724-60/ - /85	20260204	Maison des Arts - Travaux de maintenance et de mise en conformité		30.000,00		30.000,00	FDR
76302/724-60/ - /85	20260205	Salle 1180 - Travaux de maintenance et de mise en conformité		50.000,00		50.000,00	FDR
76302/724-60/ - /85	20260206	Salle 1180 - Mise en conformité électrique		20.000,00		20.000,00	FDR
764/724-60/ - /85	20260182	Griottes - Remplacement du container à outils		30.000,00		30.000,00	EMP
764/724-60/ - /85	20260183	Piscine Longchamp - Mission d'architecture Sibelga		600.000,00		600.000,00	EMP
764/724-60/ - /85	20260184	Sports - Travaux de maintenance et de mise en conformité		250.000,00		250.000,00	EMP
766/724-60/ - /85	20260185	Serv. Vert - Travaux de maintenance et de mise en conformité		50.000,00		50.000,00	EMP
76701/724-60/ - /85	20260207	Bib Centre - Mise en conformité électrique		50.000,00		50.000,00	FDR
76701/724-60/ - /85	20260208	Bib - Travaux de maintenance et de mise en conformité		20.000,00		20.000,00	FDR
773/724-60/ - /85	20260186	Ferme Rose - Travaux de maintenance et mise en conformité		15.000,00		15.000,00	FDR
832/724-60/ - /85	20260187	Action Sociale - Travaux de maintenance et mise en conformité		100.000,00		100.000,00	FDR
832/724-60/ - /85	20260189	Neerstalle - Mise en conformité électrique		30.000,00		30.000,00	FDR
834/724-60/ - /85	20260190	Seniors - Travaux de maintenance et de mise en conformité		20.000,00		20.000,00	FDR
84401/724-60/ - /85	20260209	Crèches - Equipement de centrales de détection de gaz		60.000,00		60.000,00	EMP
84401/724-60/ - /85	20260210	Crèche St Job - Remplacement des radiateurs par des modèles basse température		10.000,00		10.000,00	EMP
84401/724-60/ - /85	20260213	Crèche Homborch - Remplacement des radiateurs par des modèles basse température		10.000,00		10.000,00	EMP
84401/724-60/ - /85	20260214	Crèche St Job - Egottage cuisine		10.000,00		10.000,00	EMP
84401/724-60/ - /85	20260216	Crèches - Travaux de maintenance et mise en conformité		150.000,00		150.000,00	EMP
84401/724-60/ - /85	20260217	Crèche Globe - Mise en conformité électrique		20.000,00		20.000,00	EMP
871/724-60/ - /85	20260191	Centre de Santé - Travaux de maintenance et de mise en conformité		10.000,00		10.000,00	FDR
871/724-60/ - /85	20260192	Centre de Santé - Mise en conformité gaz et chaudière + remplacement chaudière		60.000,00		60.000,00	FDR
878/724-60/ - /85	20260193	Cimetières - Travaux de maintenance et de mise en conformité		50.000,00		50.000,00	FDR
<b>SECRETARIAT FACILITY MANAGEMENT</b>							
137/724-60/ - /85	20260018	SECRETARIAT - Signalétique dans divers bâtiments		7.500,00		7.500,00	EMP

## A8. ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR ORGANISME FINANCIER

---

### FRBRTC

BOEKJAAR EXERCICES	KAPITAAL CAPITAL	INTEREST INTERETS	TOTAAL TOTAL	RESTEREND SALDO SRDU
2022	202.646,85 €	210.816,47 €	413.463,32 €	4.378.122,62 €
2023	223.800,81 €	218.234,87 €	442.035,68 €	4.154.321,81 €
2024	234.990,85 €	207.241,53 €	442.232,38 €	4.762.837,02 €
2025	316.996,82 €	229.149,63 €	546.146,45 €	5.068.353,06 €
2026	383.993,76 €	239.460,03 €	623.453,79 €	4.684.359,30 €
2027	401.944,29 €	221.509,51 €	623.453,80 €	4.282.415,01 €
2028	420.742,37 €	202.651,45 €	623.393,82 €	3.861.672,64 €
2029	440.428,40 €	183.246,48 €	623.674,88 €	3.421.244,24 €
2030	461.044,69 €	162.333,05 €	623.377,74 €	2.960.199,55 €

Exercice 2026 : Tableau d'évolution de la dette

1. Emprunts à charge de l'administration	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Solde restant dû au 01/01	18,990,518.14	17,296,571.87	15,592,934.77	13,857,566.70	12,163,057.44	10,859,048.22	9,532,768.73	8,183,804.74	6,811,733.26
Nouveaux emprunts de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursements au cours de l'exercice	1,693,946.27	1,703,637.10	1,735,368.07	1,694,509.26	1,304,009.22	1,326,279.49	1,348,963.99	1,372,071.48	1,365,299.97
Solde restant dû au 31/12	17,296,571.87	15,592,934.77	13,857,566.70	12,163,057.44	10,859,048.22	9,532,768.73	8,183,804.74	6,811,733.26	5,446,433.29
Intérêts payés	319,743.25	298,614.94	266,800.38	234,147.08	206,561.53	183,544.25	160,698.08	137,425.81	114,227.24
Charge annuelle	2,013,689.52	2,002,252.04	2,001,968.45	1,928,656.34	1,510,570.75	1,509,823.74	1,509,662.07	1,509,497.29	1,479,527.21

2. Emprunts à charge de l'autorité subv.	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Solde restant dû au 01/01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Nouveaux emprunts de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursements au cours de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde restant dû au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts payés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge annuelle	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

3. Emprunts à charge de tiers	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Solde restant dû au 01/01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Nouveaux emprunts de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Remboursements au cours de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Solde restant dû au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts payés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge annuelle	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
<b>1. Emprunts à charge de l'administration</b>										
11	Solde encore à payer le 1/1	0,00	48.465.439,21	45.329.427,30	42.098.626,36	38.770.159,77	35.344.318,44	31.811.637,70	29.092.515,78	26.290.061,93
12	Nouveaux emprunts de l'année	48.465.439,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Montant remboursé pendant l'année	0,00	3.136.011,91	3.230.800,94	3.328.466,59	3.425.841,33	3.532.680,74	2.719.121,92	2.802.453,85	2.886.131,80
14	Solde à rembourser le 31/12	48.465.439,21	45.329.427,30	42.098.626,36	38.770.159,77	35.344.318,44	31.811.637,70	29.092.515,78	26.290.061,93	23.403.930,13
15	Intérêts payés	1.141.232,89	1.481.204,26	1.386.415,23	1.288.749,58	1.191.374,84	1.084.535,43	977.706,63	894.374,70	810.696,75
16	Charge annuelle	1.141.232,89	4.617.216,17	4.617.216,17	4.617.216,17	4.617.216,17	4.617.216,17	3.696.828,55	3.696.828,55	3.696.828,55
<b>2. Emprunts à charge de l'autorité subventionnante</b>										
21	Solde encore à payer le 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Nouveaux emprunts de l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Montant remboursé pendant l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Solde à rembourser le 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Intérêts payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>3. Emprunts à charge de tiers</b>										
31	Solde encore à payer le 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	Nouveaux emprunts de l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Montant remboursé pendant l'année	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	Solde à rembourser le 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35	Intérêts payés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	Charge annuelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



090-1261800-74 A.C. D'UCCLE

BUDGET 2026

ÉVOLUTION DE LA DETTE

14

	2024	2025	2026
<b>1 EMPRUNTS A CHARGE DE L'ADMINISTRATION</b>			
11	32 315 753,84	28 023 834,10	24.671.967,36
12			
13	3 781 216,71	3 351 856,74	3 193 104,86
14	28 023 834,10	24 671 967,36	21 478 862,50
15	848 808,48	750 177,48	679 806,44
16	4 630 025,19	4 102 044,22	3 872 911,30
<b>2 EMPRUNTS A CHARGE DE L'AUTORITE SUBVENTIONNANTE</b>			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
<b>3 EMPRUNTS A CHARGE DE TIERS</b>			
31			
32			
33			
34			
35			
36			



<b>090-1261800-74 A.C. D'UCCLE</b>	<b>BUDGET 2026</b> <b>ÉVOLUTION DE LA DETTE</b>
------------------------------------	---

14

	2027	2028	2029	2030	2031	2032
11	21 478 862,50	18 460 499,16	16 021 157,58	13 674 687,88	11 500 411,58	9 485 307,05
12						
13	3 018 363,34	2 439 341,58	2 346 469,70	2 174 276,30	2 015 104,53	2 083 979,01
14	18 460 499,16	16 021 157,58	13 674 687,88	11 500 411,58	9 485 307,05	7 401 328,04
15	605 857,85	531 018,13	456 250,76	397 769,72	335 119,40	276 576,75
16	3 624 221,19	2 970 359,71	2 802 720,46	2 572 046,02	2 350 223,93	2 360 555,76
21						
22						
23						
24						
25						
26						
31						
32						
33						
34						
35						

## EVOLUTION DES DETTES EN EUR

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>1. PRETS A CHARGE DE L'ADMINISTRATION</b>										
SOLDE RESTANT DU AU 01/01	28.308.283,71	28.308.283,71	26.062.317,65	23.778.306,56	21.719.135,34	20.090.961,86	18.598.557,12	17.085.467,00	15.551.178,89	14.002.087,46
NOUVEAUX CREDITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAL A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	2.245.966,06	2.284.011,09	2.059.171,22	1.628.173,48	1.492.404,74	1.513.090,12	1.534.288,11	1.549.091,43	1.462.888,20
SOLDE RESTANT DU AU 31/12	28.308.283,71	26.062.317,65	23.778.306,56	21.719.135,34	20.090.961,86	18.598.557,12	17.085.467,00	15.551.178,89	14.002.087,46	12.539.199,26
INTERETS A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	335.458,41	302.873,66	271.887,29	249.418,20	230.972,14	209.885,79	188.906,13	167.478,98	148.580,89
CHARGE ANNUELLE	0,00	2.581.424,47	2.586.884,75	2.331.058,51	1.877.591,68	1.723.376,88	1.722.975,91	1.723.194,24	1.716.570,41	1.611.469,09
<b>2. PRETS A CHARGE DE L'AUTORITE SUBVENTIONNANTE</b>										
SOLDE RESTANT DU AU 01/01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOUVEAUX CREDITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAL A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RESTANT DU AU 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INTERETS A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE ANNUELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>3. PRETS A CHARGE DE TIERS</b>										
SOLDE RESTANT DU AU 01/01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOUVEAUX CREDITS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAL A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RESTANT DU AU 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INTERETS A REMBOURSER PENDANT L'ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## A8.1 SITUATION DES EMPRUNTS COMMUNAUX

### MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DES CHARGES FINANCIERES

	SRD 01/01/2026	COMMUNE		AUTORITE		TIERS	
		CAPITAL	INTERETS	CAPITAL	INTERET	CAPITAL	INTERET
<b>A. EMPRUNTS CONTRACTES</b>							
1. A charge de la commune	114.440.989,05	10.602.438,85	2.844.169,37	-	-	-	-
1A. Emprunts d'investissements	109.372.635,99	10.218.445,09	2.604.709,34				
1B. Emprunts de trésorerie	0,00	0,00	0,00				
1C. Emprunts auprès du Fonds de refinancement	5.068.353,06	383.993,76	239.460,03				
2. A charge de l'Autorité supérieure	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3. A charge de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS CONTRACTES</b>	<b>114.440.989,05</b>	<b>10.602.438,85</b>	<b>2.844.169,37</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>B. EMPRUNTS A CONTRACTER</b>							
1. A charge de la commune	17.556.826,28			-	-	-	-
1A. Emprunts d'investissements	17.556.826,28						
1B. Emprunts de trésorerie	0,00						
1C. Emprunts auprès du Fonds de refinancement	0,00						
2. A charge de l'Autorité supérieure	0,00			-	-	-	-
3. A charge de tiers	0,00					-	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS A CONTRACTER</b>	<b>17.556.826,28</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>131.997.815,33</b>					<b>-</b>	<b>-</b>

Montant des engagements et prévisions à financer par emprunt :

91.283.192,93

## A8.2 ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>A. DETTE COMMUNALE</b>						
<b>1.1 Emprunts d'investissements</b>						
A. Solde à rembourser au 1/1	82.902.633,28	99.882.627,91	89.184.306,77	79.614.555,69	119.848.162,83	109.372.635,99
B. Nouveaux emprunts à contracter	27.141.448,45			48.465.439,21		17.556.826,28
C. Amortissement de l'exercice	10.161.453,82	9.886.711,10	8.129.124,88	7.721.129,04	10.475.526,84	10.218.445,09
Remboursements anticipés d'emprunts		811.610,04	1.440.626,20	510.703,03		
D. Solde à rembourser au 31/12	99.882.627,91	89.184.306,77	79.614.555,69	119.848.162,83	109.372.635,99	116.711.017,18
E. Charges financières de l'exercice	3.048.077,84	1.818.458,22	1.657.402,14	2.645.243,03	2.832.870,34	2.604.709,34
F. Charge annuelle = C+E	13.209.531,66	11.705.169,32	9.786.527,02	10.366.372,07	13.308.397,18	12.823.154,43
<b>1.2. Emprunts de trésorerie</b>						
A. Solde à rembourser au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Nouveaux emprunts à contracter						
C. Amortissement de l'exercice						
D. Solde à rembourser au 31/12						
E. Charges financières de l'exercice						
F. Charge annuelle = C+E						
<b>1.3. Emprunts auprès du Fonds de Refinancement</b>						
A. Solde à rembourser au 1/1	3.617.688,57	4.216.329,47	4.378.122,62	4.154.321,81	4.762.837,02	5.068.353,06
B. Nouveaux emprunts à contracter	0,00	0,00	0,00	843.506,06	622.512,86	0,00
C. Amortissement de l'exercice	170.819,10	202.646,85 €	223.800,81	234.990,85	316.996,82	383.993,76
D. Solde à rembourser au 31/12	3.446.869,47	4.013.682,62	4.154.321,81	4.762.837,02	5.068.353,06	4.684.359,30
E. Charges financières de l'exercice	180.857,43	210.816,47	218.234,87	207.241,53	229.149,63	239.460,03
F. Charge annuelle = C+E	351.676,53	413.463,32	442.035,68	442.232,38	546.146,45	623.453,79
<b>1.4 Nombre d'habitants</b>						
	83.845	84.714	85.409	86.838	86.770	86.750
<b>1.5 Charge au 31/12 par habitant =</b>						
Charge annuelle/Nbre d'habitants	161,74	143,05	119,76	124,47	159,67	155,00
<b>1.6 Solde au 31/12 par habitant = Solde</b>						
à rembourser/Nbre d'habitants	1.232,39	1.100,15	980,80	1.434,98	1.318,90	1.399,37

### B. EMPRUNTS A CHARGE DE L'AUTORITE SUPERIEURE

A. Solde à rembourser au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Nouveaux emprunts à contracter						
C. Amortissement de l'exercice						
D. Solde à rembourser au 31/12						
E. Charges financières de l'exercice						
F. Charge annuelle = C+E						

### C. EMPRUNTS A CHARGE DE TIERS

A. Solde à rembourser au 1/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Nouveaux emprunts à contracter						
C. Amortissement de l'exercice						
D. Solde à rembourser au 31/12						
E. Charges financières de l'exercice						
F. Charge annuelle = C+E						

**D. MONTANT DES ENGAGEMENTS ET PREVISIONS A FINANCER PAR EMPRUNT :**

91.283.192,93

## A9. ÉVOLUTION DES FONDs DE RESERVE

Fonds de réserve ordinaire				14104 Total
Solde au dernier compte (2024)	0,00			0,00
Dotation prévue au dernier budget (2025)	0,00			0,00
Prélèvement au dernier budget (2025)	0,00			0,00
Solde théorique au 1er janvier (2026)	0,00			0,00
Dotation prévue au présent budget (2026)	0,00			0,00
Prélèvement prévu au présent budget (2026)	0,00			0,00
Solde théorique au 31 décembre (2026)	0,00			0,00
Fonds de réserve extraordinaire				14105 Total
Solde au dernier compte (2024)	32.388.812,63			32.388.812,63
Dotation au dernier budget (2025)	853.932,57			853.932,57
Prélèvement au dernier budget (2025)	1.602.422,70			1.602.422,70
Solde au 1er janvier (2026)	31.640.322,50			31.640.322,50
Dotation prévue au présent budget (2026)	0,00			0,00
Prélèvement prévu au présent budget (2026)	1.644.876,00			1.644.876,00
Solde théorique au 31 décembre (2026)	29.995.446,50			29.995.446,50
Provisions pour risques et charges	PRI	Antennes GSM	Garantie logement	16000 Total
Solde au dernier compte (2024)	8.629.086,33	13.258.287,57	25.000,00	21.912.373,90
Dotation prévue au dernier budget (2025)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement au dernier budget (2025)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde au 1er janvier (2026)	8.629.086,33	13.258.287,57	25.000,00	21.912.373,90
Dotation prévue au présent budget (2026)	1.400.000,00	0,00	0,00	1.400.000,00
Prélèvement prévu au présent budget (2026)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde théorique au 31 décembre (2026)	10.029.086,33	13.258.287,57	25.000,00	23.312.373,90

# A10. SUBVENTIONS COMMUNALES

SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES			
300/331-01/ - /97	PREVENTION - SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES		28.000,00
764/331-01/ - /12	CHEQUES-SPORT		20.000,00
770/331-01/ - /70	ŒUVRES D'ART - SUBSIDES ET PRIMES DIRECTES AUX MENAGES		12.000,00
775/331-01/ - /70	MANIFESTATIONS - PRIX ARTISTIQUES COMMUNAU		1.500,00
833/331-01/ - /92	MOINS VALIDES - PRIMES DIVERSES (TELEDISTRIBUTION, FRAIS DE DEPLACEMENT...)		1.200,00
879/331-01/ - /93	BIEN-ETRE ANIMAL - ADOPTION ANIMAL DOMESTIQUE		10.000,00
92203/331-01/ - /30	LOGEMENT - PRIMES PRECOMPTE IMMOBILIER		750.000,00
SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES			
104/332-02/ - /17	SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		20.000,00
10401/332-02/ - /20	INSERTIONS D'INFORMATIONS COMMUNALES DANS LE WOLVENDAEL		150.000,00
10402/332-02/ - /70	FRAIS D'OCCUPATION DU C.C.A. PAR LES ASBL COMMUNALES		7.000,00
15001/332-02/ - /64	RELATIONS INTERNATIONALES - SUBSIDES A L'AIDE DU TIERS MONDE		5.000,00
300/332-02/ - /97	PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		15.750,00
520/332-02/ - /60	COMMERCE - SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS		20.000,00
700/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES		1.000,00
703/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES ET ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT		47.000,00
721/332-02/ - /40	ENSEIGNEMENT MATERNEL- SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		10.000,00
722/332-02/ -DA/40	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT D.A.S.		49.000,00
722/332-02/ -VU/40	VAL D'UCCLE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL		150.000,00
76101/332-02/ -JE/61	JEUNESSE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASBL		30.000,00
76101/332-02/ -MJ/61	JEUNESSE - SUBSIDES AUX MOUVEMENTS DE JEUNES		8.000,00
76104/332-02/ - /13	PARASCOLAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL		310.000,00
762/332-02/ - /72	CULTURE - PLAN D'ACTION - SUBSIDES		8.500,00
76201/332-02/ - /70	C.C.A. - INTERVENTION DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		500.000,00
764/332-02/ - /12	SPORTS - SUBSIDES AUX ORGANISMES SPORTIFS		40.000,00
764/332-02/ -PI/12	SPORTS - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE LONGCHAMP		1.575.000,00
766/332-02/ - /83	SERV VERT - SUBSIDES ESPACES VERTS PEPINIERE		5.000,00
76701/332-02/ - /70	BIBLIOTHEQUES - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS AUX BIBLIOTHEQUES		1.250,00
773/332-02/ - /70	MONUMENTS - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT A L'ASBL ' FERME ROSE'		75.000,00
775/332-02/ - /70	MANIFESTATIONS - SUBSIDES POUR ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES		55.000,00
77501/332-02/ - /70	MANIFESTATIONS - SUBSIDES INSTITUTIONS CULTURELLES		43.000,00
790/332-02/ - /301	CULTES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		600,00
825/332-02/ - /90	FAMILLES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		6.000,00
832/332-02/ -TX/92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		25.000,00
833/332-02/ - /90	HANDICAP - MOINS VALIDES - INTERVENTIONS EN FAVEUR DES HANDICAPES		14.000,00
83401/332-02/ - /71	SENIOR - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS A L'ASBL GENERATION +		28.500,00
83402/332-02/ - /71	SENIOR - SUBSIDES AUX CLUBS & ASSOCIATIONS DU 3EME AGE		14.000,00
842/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		334.000,00
849/332-02/ - /16	EGALITE DES CHANCES - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		10.000,00
849/332-02/ - /90	SANTE - PREVENTION - ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		7.000,00
849/332-02/ - /92	ACTION SOCIALE - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		47.000,00
85101/332-02/ - /92	EMPLOI - A L'E - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT		8.000,00
875/332-02/ - /93	PROPRETE PUBL - DESINFECTION : SUBSIDES POUR STERILISATION DES CHATS		5.000,00
879/332-02/ - /93	MILIEU - SUBSIDES ASSOCIATIONS ACTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE		7.800,00
922/332-02/ - /94	LOGEMENT - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENTS A L' AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE		175.000,00
930/332-02/ - /86	URBANISME - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES		5.000,00
520/322-01/ - /60	COMMERCE - SUBSIDES INDIRECTS DIVERS ACCORDES AUX ENTREPRISES		55.000,00
520/322-48/ - /60	COMMERCE - REPARATION DE PETITS DOMMAGES AUX ENTREPRISES		20.000,00
131/415-02/ - /31	PERSONNEL - INTERVENTION DANS LES PRIMES SYNDICALES		58.746,10
722/431-01/ - /40	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTION TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS AUTRES P.P.		1.192,92
CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES SPÉCIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES POUVOIRS PUBLICS			
040/435-01/ - /35	PRELEVEMENT DE 1% SUR LA RECETTE IPP (FRAIS ADMINISTRATIFS)		356.499,62
330/435-01/ - /35	ZONE DE POLICE - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES SPECIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES		21.967.016,45
424/435-01/ - /81	PARKINGS - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES SPÉCIFIQUES DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES P.P		580.000,00
831/435-01/ - /35	C.P.A.S. - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES P.P		24.474.542,15
831/435-01/ -SE/35	C.P.A.S. - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES AUTRES P.P		4.000.000,00
871/435-01/ - /10	MEDECINE - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT BRULABO		190.016,00
878/435-01/ - /52	FUNERAILLES - CONTRIBUTIONS DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT SCRL INTERCOMMUNALE		6.000,00
SUBSIDES DE L' AUTORITE SUPERIEURE A RETROCEDER			
831/435-07/ - /31	C.P.A.S. - SUBSIDES DE L' A.S. A RETROCEDER		1.562.143,40
831/435-07/ - /33	C.P.A.S. - SUBSIDES DE L' A.S. A RETROCEDER		573.800,00
CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS (ENS LIBRE)			
700/441-01/ - /31	ENS LIBRE - CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS		293.142,58
702/441-01/ - /31	ENS LIBRE - CONTRIBUTIONS DANS TRAITEMENTS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS		300.000,00
AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES AUX ECOLES LIBRES			
722/443-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES AUX ECOLES LIBRES D.A.S.		5.500,00
		TOTAL	59.078.699,22

# A11. LISTE DES LOCATAIRES

PROPRIETES COMMUNALES		Locataires	Redevance 2025	Montant 2026
<b>A. TERRAINS</b>				
	Situation m <sup>2</sup>			
Rue de Linkebeek	200	parcelle 0 : rue de Linkebeek	0,00	0,00
	200	parcelle 1 : rue de Linkebeek	0,00	0,00
	180	parcelle 2 : rue de Linkebeek	45,00	45,00
	150	parcelle 3 : rue de Linkebeek	37,50	37,50
	180	parcelle 4 : rue de Linkebeek	45,00	45,00
	180	parcelle 5 : rue de Linkebeek	45,00	45,00
	340	parcelles 6 + 9 : rue de Linkebeek	85,00	85,00
	200	parcelle 7 : rue de Linkebeek	50,00	50,00
	180	parcelle 8 : rue de Linkebeek	45,00	45,00
	200	parcelle 10 : rue de Linkebeek	50,00	50,00
	150	parcelle 11 : rue de Linkebeek	37,50	37,50
	230	parcelles 12 + 17 : rue de Linkebeek	90,00	90,00
	200	parcelle 14 : rue de Linkebeek	50,00	50,00
	200	parcelle 15 : rue de Linkebeek	50,00	50,00
	190	parcelle 16 : rue de Linkebeek	47,50	47,50
	200	parcelle 18 : rue de Linkebeek	50,00	50,00
	230	parcelle 19 : rue de Linkebeek	57,50	57,50
	170	parcelle 20 : rue de Linkebeek	42,50	42,50
	280	parcelle 21 : rue de Linkebeek	70,00	70,00
	150	parcelle 22 : rue de Linkebeek	37,50	37,50
	130	parcelle 23 : rue de Linkebeek	32,50	32,50
	130	parcelle 24 : rue de Linkebeek	32,50	32,50
	100	parcelle 25 : rue de Linkebeek	25,00	25,00
Avenue Dolez	2407,3	CENTRE D'ETUDE ET PROMOTION DES VINS DE QUALITE, angle Saint-Job/Dolez	353,87	355,71
Rue de Percke		terrain rue de Percke	1.646,55	1.657,74
Bac de culture Chaussée de Neerstalle	1	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	2	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	3	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	4	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	5	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	6	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	11	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	12	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	13	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	14	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	15	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	15	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	16	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	17	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
	18	bac potager chaussée de Neerstalle	10,00	10,00
rue du Melkriek - Hirsch	10 m <sup>2</sup>	parcelle 1 - rue du Melkriek	0,00	10,00
rue du Melkriek - Hirsch	10 m <sup>2</sup>	parcelle 2 - rue du Melkriek	0,00	10,00
rue du Melkriek - Hirsch	10 m <sup>2</sup>	parcelle 5 - rue du Melkriek	0,00	10,00
rue du Melkriek - Hirsch	10 m <sup>2</sup>	parcelle 7 - rue du Melkriek	0,00	10,00
rue du Melkriek - Hirsch	10 m <sup>2</sup>	parcelle 9 - rue du Melkriek	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 1 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 2 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 3 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 4 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 5 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 6 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 7 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 8 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 9 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 10 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 11 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 12 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 13 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 14 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 15 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 16 - avenue Latérale	0,00	10,00
avenue Latérale	10 m <sup>2</sup>	parcelle potagère 17 - avenue Latérale	0,00	10,00
<b>TOTAL TERRAINS</b>			<b>3.175,42</b>	<b>3.408,46</b>
<b>B. PERMISSIONS DE VOIRIE</b>				<b>0,00</b>
Avenue d'Orbaix 13		avenue d'Orbaix	0,00	0,00
Rue Geleytsbeek 270		chaussée de Saint-Job/rue Geleytsbeek	70,66	71,83
Rue Professeur Hustin 54,76		rue professeur Hustin	54,91	52,20
<b>TOTAL PERMISSIONS DE VOIRIE</b>			<b>125,57</b>	<b>124,03</b>
<b>C. IMMEUBLES BATIS HORS LOGEMENTS</b>				
Avenue W.Churchill 159		A.S.B.L. "LES CAILLOUX", av. W. Churchill 159, 1180	11.205,69	11.129,71
Centre de santé, chaussée d'Alseberg 883		"GRANDIR EN SANTE"/O.N.E., chaussée d'Alseberg 883 - 1180 Ukkel	3.884,65	3.948,99
Rue Roberts Jones 25		C.A.D., école supérieure, rue Robert Jones 25, 1180	83.561,57	84.001,90
Pavillon Louis XV			18.540,00	18.360,00
rue de Stalle 77		C and D - CAU	6.180,00	6.120,00
Angle Homère Goossens-Parvis Saint-Pierre		JUSTICE DE PAIX du Canton d'Uccle, Parvis Saint-Pierre 26, 1180	2.608,93	0,00
Moulin du Nekkersgat		LE MOULIN DU NEKKERSGAT asbl, rue Keyenbempt 66, 1180 (lot 3)	3.227,19	3.301,13
Avenue Paul Stroobant 43		ECOLE LA CIME - A.S.B.L. "ENSEMBLE EN CHEMIN", avenue Paul Stroobant, 43 - 1180 Uccle		21.296,20
Avenue Paul Stroobant 43		DRUMS HIGH SCHOOL A.S.B.L., Chaussée de Waterloo 757 - 1180 Uccle	3.228,82	3.297,46
Dieweg 174		Cercle d'Histoire d'Uccle - rue du Repos 79 - 1180 Uccle	180,00	0,00
rue Vanderkindere 383		Les 2 A - rue Clovis 81 - 1000 Bruxelles		1.224,00
<b>TOTAL IMMEUBLES</b>			<b>132.436,85</b>	<b>152.679,38</b>

D. PANNEAUX PUBLICITAIRES					
Rue de l'Etoile			CLEAR CHANNEL BELGIUM S.A., Boulevard de la Plaine 5, 1050 Ixelles	2.940,84	3.025,48
Rue de Stalle 24			CLEAR CHANNEL BELGIUM S.A., Boulevard de la Plaine 5, 1050 Ixelles	49.287,23	49.916,97
Rue du Bourdon.			BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chrysanthèmes 18 B3 1020 Laeken	4.699,63	4.819,58
Rue M. Depage			BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chrysanthèmes 18 B3 1020 Laeken	0,00	0,00
Angle rues E. Cavell/ R. Jones			BELGIAN POSTERS S.A., Rue des Chrysanthèmes 18 B3 1020 Laeken	7.163,02	7.345,84
<b>TOTAL PANNEAUX PUBLICITAIRES</b>				<b>64.090,72</b>	<b>65.107,88</b>
E. CERCLES SPORTIFS					
Complexe Sportif NEERSTALLE			ROYAL UCCLE SPORT, chaussée de Ruisbroek 18, 1180	16.436,80	16.441,87
Rue Robert Scott 14			PETANQUE UCCLE CENTRE, rue Robert Scott 14, 1180	1.316,65	1.323,51
Rue Zwarte beek 21			PETANQUE UCCLE STALLE, rue Zwarte beek 21, 1180	70,29	71,19
Chaussée de Neerstalle			PETANQUE UCCLE STALLE, rue Zwarte beek 21, 1180	103,75	105,01
Rue Edith Cavell, 92			TENNIS CLUB UCCLE CHURCHILL, rue Edith Cavell 92 1180	5.809,20	5.752,80
Avenue d'Hougoumont 14			ROYAL WELLINGTON T.H.C., av. d'Hougoumont 14, 1180	48.709,41	48.963,66
<b>TOTAL CERCLES SPORTIFS</b>				<b>72.446,10</b>	<b>72.658,04</b>
F. EMPLACEMENTS DE PARKING					
Parking St-Pierre Rue du Doyenné 63	1		parking Saint-Pierre	0,00	0,00
	2		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.380,06
	3		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.379,94
	4		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.379,94
	5		parking Saint-Pierre	1.332,90	1.372,10
	6		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.409,19
	7		parking Saint-Pierre	1.340,69	1.410,66
	8		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.409,19
	9		parking Saint-Pierre	1.355,89	1.379,94
	10		parking Saint-Pierre	0,00	1.409,19
	11		parking Saint-Pierre	1.378,26	1.409,19
	12		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.379,94
	13		parking Saint-Pierre	1.352,80	1.379,94
	14		parking Saint-Pierre	1.377,96	1.397,81
	15		parking Saint-Pierre	1.373,07	1.359,74
	16		parking Saint-Pierre	0,00	1.409,19
	17		parking Saint-Pierre	0,00	1.335,26
	18		parking Saint-Pierre	0,00	1.439,06
	19		parking Saint-Pierre	1.348,35	0,00
	20		parking Saint-Pierre	1.360,05	1.404,05
	21		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.380,18
	22		parking Saint-Pierre	0,00	1.439,06
	23		parking Saint-Pierre	1.321,04	1.350,68
	24		parking Saint-Pierre	0,00	1.439,06
	24		parking Saint-Pierre	0,00	0,00
	25		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.380,18
	26		parking Saint-Pierre	0,00	1.409,19
	27		parking Saint-Pierre	1.391,08	1.439,06
	28		parking Saint-Pierre	0,00	1.409,19
	29		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.379,94
	30		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.379,94
	31		parking Saint-Pierre	0,00	1.438,20
	32		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.379,94
	33		parking Saint-Pierre	0,00	1.439,06
	34		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.380,18
	35		parking Saint-Pierre	1.340,69	1.410,66
	36		parking Saint-Pierre	0,00	1.379,82
	37		parking Saint-Pierre	1.364,17	1.404,05
	39		parking Saint-Pierre	1.349,59	1.339,38
	40A		parking Saint-Pierre	680,42	704,53
	40B		parking Saint-Pierre	0,00	0,00
	41		parking Saint-Pierre	1.378,26	1.409,19
	A		parking Saint-Pierre	0,00	141,37
	B		parking Saint-Pierre	142,76	141,37
	C		parking Saint-Pierre	0,00	141,37
	D		parking Saint-Pierre	142,76	136,11
Box de garage Avenue du Fort-Jaco, 22	1		garage Fort-Jaco	1.530,37	1.542,48
	2		garage Fort-Jaco	1.530,37	1.542,48
	3		garage Fort-Jaco	1.216,32	1.227,92
<b>TOTAL PARKING</b>				<b>41.802,88</b>	<b>57.208,98</b>
G. LOGEMENTS PROCURANT DES REVENUS LOCATIFS					
Moulin du Nekkersgat			Moulin du Nekkersgat, rue Keyenbempt 66, 1180 (lot 1)	8.018,32	7.919,16
			Moulin du Nekkersgat, rue Keyenbempt 66/2 1180 (lot 2) - à partir du 1/09/2018	5.687,92	5.445,33
Avenue Montjoie 173 (maison parc)			logement avenue Montjoie 173, 1180	14.962,34	14.224,96
Place Homère Goossens 2 (transit)	1er étage		A.I.S.U., rue de Stalle 77, 1180	8.770,43	7.952,08
	2ème étage		A.I.S.U., rue de Stalle 77, 1180	8.770,43	7.952,08
Rue Vanderkindere, 383/2 (transit)			A.I.S.U., rue de Stalle 77, 1180	8.770,43	7.952,08
Rue du Doyenné 63 (appartement étage)			logement, rue du Doyenné 63, 1180	0,00	0,00
Avenue du Fort-Jaco 22			logement avenue du Fort-Jaco, 22/32 1180	12.018,41	12.133,39
			logement, avenue du Fort-Jaco, 22/31 1180	12.898,29	12.914,42
			logement, avenue du Fort-Jaco, 22/21 1180	12.820,38	13.162,90
			logement, avenue du Fort-Jaco, 22/41 1180	15.254,46	14.433,16
			Logement, avenue du Fort-Jaco, 22/22 1180		9.375,80
			logement, avenue du Fort-Jaco, 22/42 1180	10.556,43	4.130,88
			Socialisation Fort-Jaco		1.385,31



## B1. A-B TABLEAUX DU PERSONNEL

PERSONNEL STATUTAIRE STATUTAIR PERSONEEL														
Situation au / Toestand op :		30-06-25												
Fonction Functie	Cadre Kader	Effectif Effectief			Dont en disponibilité (inclus dans "Effectif") In disponibiteit (zijn in "Effectief" inbegrepen)		Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
		Unités Aantal personen	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen						ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	
<b>NIVEAU A</b>	<b>66</b>	<b>30</b>	<b>29,8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14,8</b>	<b>13</b>	<b>12,8</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	
A11	2	2	2			1	1	1	1	2	2			
A10	1	1	1					1	1			1	1	
A9	1	1	1					1	1			1	1	
A8														
A7	9	5	5			4	4	1	1	2	2	3	3	
A6	8	1	1					1	1			1	1	
A5	11	5	5			4	4	1	1	3	3	2	2	
A4	19	8	8			3	3	5	5	2	2	6	6	
A3														
A2														
A1	15	7	6,8	1	1	3	3	4	3,8	4	3,8	3	3	
<b>NIVEAU B</b>	<b>87,5</b>	<b>44</b>	<b>40,05</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>23,85</b>	<b>18</b>	<b>16,2</b>	<b>14</b>	<b>12,2</b>	<b>30</b>	<b>27,85</b>	
B4-5	27	16	14,5			12	10,5	4	4	7	6,4	9	8,1	
B1-3	60,5	28	25,55			14	13,35	14	12,2	7	5,8	21	19,75	
<b>NIVEAU C</b>	<b>161</b>	<b>60,5</b>	<b>53,6</b>	<b>6</b>	<b>5,6</b>	<b>40,5</b>	<b>34,5</b>	<b>20</b>	<b>19,1</b>	<b>23</b>	<b>21,3</b>	<b>37,5</b>	<b>32,3</b>	
C4-5	28	18	17,1	2	1,8	6	5,6	12	11,5	6	5,8	12	11,3	
C1-3	133	42,5	36,5	4	3,8	34,5	28,9	8	7,6	17	15,5	25,5	21	
<b>NIVEAU D</b>	<b>213</b>	<b>97,5</b>	<b>90,4</b>	<b>3</b>	<b>2,8</b>	<b>21,5</b>	<b>18,5</b>	<b>76</b>	<b>71,9</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>68,5</b>	<b>64,4</b>	
D4-5	29	22	20,4			6	5,6	16	14,8	7	6,2	15	14,2	
D1-3	184	75,5	70	3	2,8	15,5	12,9	60	57,1	22	19,8	53,5	50,2	
<b>NIVEAU E</b>	<b>127</b>	<b>21</b>	<b>18,4</b>	<b>2</b>	<b>1,8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>18,4</b>	<b>12</b>	<b>10,8</b>	<b>9</b>	<b>7,6</b>	
E4-5	4													
E1-3	123	21	18,4	2	1,8			21	18,4	12	10,8	9	7,6	
<b>TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL</b>	<b>654,5</b>	<b>253</b>	<b>232,25</b>	<b>12</b>	<b>11,2</b>	<b>103</b>	<b>91,85</b>	<b>150</b>	<b>140,4</b>	<b>91</b>	<b>83,1</b>	<b>162</b>	<b>149,15</b>	

**Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.**

**Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.**

PERSONNEL CONTRACTUEL  
CONTRACTUEEL PERSONEEL

Situation au / Toestand op :	30-06-25																		
------------------------------	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Fonction Functie	Effectif Effectief						Genre Geslacht				Domicile Woonplaats			
	ACS GESCO's		Autres contractuels subventionnés Andere gesubsidieerde		Contractuels a charge de la commune Contractuelen ten laste		F/V		M/M		Région BXL Brussels Gewest		Hors Région BXL Buiten Brussels Gewest	
	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE	Unités Aantal personen	ETP VTE
<b>NIVEAU A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>81,8</b>	<b>80</b>	<b>47</b>	<b>45,2</b>	<b>35,8</b>	<b>35,8</b>	<b>55,8</b>	<b>54</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
A11														
A10														
A9														
A8														
A7					3	3	1	1	2	2	1	1	2	2
A6					1	1			1	1			1	1
A5														
A4					11	11	3	3	8	8	7	7	4	4
A3														
A2					2	2	1	1	1	1			2	2
A1			1	1	64,8	63	42	40,2	23,8	23,8	47,8	46	18	18
<b>NIVEAU B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>94,4</b>	<b>90,2</b>	<b>56,9</b>	<b>54,1</b>	<b>37,5</b>	<b>36,1</b>	<b>54,8</b>	<b>52</b>	<b>39,6</b>	<b>38,2</b>
B4-5					7	7	4	4	3	3	3	3	4	4
B1-3					87,4	83,2	52,9	50,1	34,5	33,1	51,8	49	35,6	34,2
<b>NIVEAU C</b>	<b>14,5</b>	<b>11,7</b>	<b>41</b>	<b>35,8</b>	<b>270</b>	<b>236</b>	<b>235,5</b>	<b>201,75</b>	<b>90</b>	<b>81,75</b>	<b>170,8</b>	<b>148,65</b>	<b>154,7</b>	<b>134,85</b>
C4-5					2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
C1-3	14,5	11,7	41	35,8	268	234	234,5	200,75	89	80,75	169,8	147,65	153,7	133,85
<b>NIVEAU D</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>10,8</b>	<b>139,89</b>	<b>120,38</b>	<b>88,89</b>	<b>73,23</b>	<b>62</b>	<b>57,95</b>	<b>84,79</b>	<b>73,38</b>	<b>66,1</b>	<b>57,8</b>
D4-5					1	1			1	1	1	1	1	1
D1-3			11	10,8	138,89	119,38	88,89	73,23	61	56,95	83,79	72,38	66,1	57,8
<b>NIVEAU E</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>65</b>	<b>184,89</b>	<b>174,54</b>	<b>109,09</b>	<b>101,79</b>	<b>144,8</b>	<b>137,75</b>	<b>164,09</b>	<b>153,84</b>	<b>89,8</b>	<b>85,7</b>
E4-5														
E1-3			69	65	184,89	174,54	109,09	101,79	144,8	137,75	164,09	153,84	89,8	85,7
<b>TOTAL GENERAL ALGEMEEN TOTAAL</b>	<b>14,5</b>	<b>11,7</b>	<b>122</b>	<b>112,6</b>	<b>770,98</b>	<b>701,12</b>	<b>537,38</b>	<b>476,07</b>	<b>370,1</b>	<b>349,35</b>	<b>530,28</b>	<b>481,87</b>	<b>377,2</b>	<b>343,55</b>

Veuillez svp respecter scrupuleusement le format de l'annexe.

Gelieve het format van deze bijlage precies te volgen aub.

## B2.1 GENDER BUDGETING INTRODUCTION & NOTE DE GENRE

---

### I. INTRODUCTION

Le budget sensible au genre est l'outil incontournable, pour mettre en place une stratégie gendermainstreaming (une stratégie qui vise à intégrer une approche de genre dans tous les processus organisationnels d'une institution afin de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes). C'est un outil élaboré par des expert(e)s de grandes institutions internationales telles que les Nations Unies, l'Union européenne, etc. Ensuite, elle a été intégrée dans les politiques du gouvernement fédéral par la mise en vigueur de la loi du 12 janvier 2007, "loi gender mainstreaming".

Depuis 2020, l'Administration Communale a intégré cette stratégie afin d'étendre sa politique de lutte contre les inégalités femmes-hommes dans l'ensemble des services communaux.

Cependant, la rédaction du budget sensible au genre n'est pas un objectif en soi, mais un outil d'analyse qui permet aux agent(e)s d'analyser les futures actions et projets de leur service avec des lunettes de genre. Ainsi un travail de réflexion, d'analyse et de recherches de données est réalisé par les agents, suite à la rédaction du budget sensible au genre, afin de rendre les projets et actions entrepris plus équitables pour tous et toutes.

### II. QUELQUES RAPPELS ET DEFINITIONS

**Genre** : est un concept qui met en évidence toutes les inégalités entre les femmes et les hommes. Celles-ci n'étant pas basées sur les différences biologiques mais basées sur une construction culturelle et sociale qui définit les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes, dans une société. Ainsi, les rôles dits féminins et masculins ne sont pas définis par le sexe, mais peuvent évoluer sans cesse, selon les situations économiques, culturelles et sociales.

**Gendermainstreaming** : est une stratégie qui vise à intégrer une approche de genre dans tous les processus organisationnels d'une institution afin que l'égalité femmes-hommes soit incorporée.

**Genderbudgeting** : se traduit par la budgétisation sensible au genre. C'est une procédure qui vise à intégrer la dimension de genre dans le processus budgétaire. Le BSG est aussi une approche préventive. En effet, au lieu de prendre des mesures spécifiques pour remédier aux inégalités constatées dans un domaine particulier (projets du service égalité des chances et des genres), on demande à toutes les personnes impliquées dans la préparation et la définition des politiques budgétaires de tenir compte de l'égalité afin d'éviter l'émergence ou le renforcement d'inégalités entre les femmes et les hommes (gender mainstreaming).

Egalité des genres : principe selon lequel tout individu, en dépit de son genre doit pouvoir avoir les mêmes opportunités dans tous les domaines (vie quotidienne, professionnelle et citoyenne), car tous les êtres humains

doivent pouvoir jouir des mêmes droits.

### Pourquoi et Comment introduire le genre dans le budget de la commune ?

Les finances publiques ont pour objectifs de financer des projets qui reflètent les valeurs et les ambitions de notre société. L'égalité entre les femmes et les hommes est une des valeurs nécessaires dans le maintien de notre démocratie. En ralliant les deux, nous pourront examiner dans quelle mesure les budgets impactent les inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi qu'améliorer nos politiques de lutte.

Il s'agit donc d'analyser :

Les ressources (financements mis à disposition),

Les activités (services prévus et mis à disposition),

Les résultats (utilisation prévue et réelle des activités),

Les effets (résultats prévus et réels par rapport aux objectifs politiques définis).

En prenant en compte les égalités entre les femmes et les hommes, en posant les questions suivantes :

Les ressources sont-elles adéquates pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les activités sont-elles conçues pour être également adaptées aux femmes et aux hommes ?

Les activités sont-elles adaptées pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les résultats sont-ils répartis équitablement entre les femmes et les hommes ?

Les résultats sont-ils adaptés pour atteindre l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les effets favorisent-ils l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Les réponses apportées à ces questions permettront d'établir une analyse de genre (rôles, facteurs d'influence, accès aux ressources et contrôle) ainsi que des stratégies pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Intégration du genre par la catégorisation des articles budgétaires

L'intégration concrète du genre dans le budget communal vise à répartir les articles budgétaires en trois catégories.

**Catégorie 1** = neutre

Les articles budgétaires de cette catégorie ne sont pas concernés par le genre.

### Catégorie 2 = spécifique

Ce sont des articles budgétaires qui servent à des actions spécifiques mises en place pour lutter contre une inégalité ou favoriser plus d'égalité. C'est le cas des articles du service Egalité des Chances et des Genres.

Les articles de cette catégorie donnent lieu à une « note de genre », qui est une explication justifiant leur utilisation « spécifique », et permettant d'établir un document récapitulatif joint au budget.

Dans le cadre de la stratégie de gendermainstreaming de la commune, la note de genre est utile, afin de mener une réflexion sur les moyens déployés par la commune pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Catégorie 3 = à genre

Ce sont des articles budgétaires qui ont été déterminés comme « genrables », car la réflexion et la mise en place d'actions positives est possible.

Les services dont les articles sont repris dans cette catégorie, bénéficieront d'un accompagnement lors de la conception de leur projet, afin d'appliquer les recommandations.

## III. NOTE DE GENRE

Service	Article budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses et actions	Description des résultats atteints dans le cadre des politiques d'égalité de genre
Prévention	300/124-06/97	PREVENTION - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	9.500	Activité sportives - Foot - location de salle	A l'origine cette activité visait tout le monde, mais une fréquentation exclusivement de garçons a été constatée. Pour y remédier, depuis 2022, une activité boxe a été lancée (ouverte en principe à tous), avec une communication qui cible les filles. Le résultat est probant car l'activité est pratiquée que par des filles.
Prévention	300/123-17/97	PREVENTION - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	8.000	Formations liées aux Activités du PLPP - Frais de formation Formations liées aux Activités du PSSP - Frais de formation	Le harcèlement de rue et les violences intrafamiliales touchent davantage les personnes "vulnérables" (personnes LGBTQIA+, PSH, femmes, etc.). Ces formes de violence sont aussi le reflet des inégalités homme-femme dans la société. D'où la nécessité de former nos agents à agir face à ces problématiques.
Prévention	300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	5.750	Activité théâtre des éducateurs de rue et d'autres activités pas encore définies	Une approche de genre est intégrée dans ce projet, afin d'attirer autant le filles que les garçons. A l'heure actuelle le groupe est parfaitement mixte (50%/50%).
				Action de sensibilisation sur la problématique des Violences intrafamiliales	La thématique des violences intrafamiliales nécessite une politique de genre multisectorielle et durable, afin de maximiser l'impact des actions menées et toucher tous les publique (les auteurs et les victimes).
Prévention	300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	8.550	Activités e-sport - jeu	Le décrochage scolaire ne touche pas de la même façon les filles et les garçons en raison des inégalités homme-femme (éducation genrée, stéréotypes, etc.). De ce fait les mesures mises en place ne sont pas les mêmes selon le public visé.
<b>Total des dépenses dont les actions ont pour objectif de réduire les inégalités fille-garçon :</b>			<b>31.800</b>		

## B2.2 GENDER BUDGETING PAR SERVICE ET CATEGORIE

Article budgétaire	Libellé	Dépense	Nature des dépenses et actions	Catégorie			Initiative et remarque relative à l'égalité de genre (catégorie 3)
				1	2	3	
EDUCATION							
700/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES SOCIALES S	1.000	Subventions aux associations des parents pour des projets particuliers et ponctuels comme centenaire				Sensibiliser les associations bénéficiaires afin qu'elles intègrent une approche de genre dans leurs projets et le choix des membres du CA.
701/123-13/ - /40	SERV ENSEIGN - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	65.800	Abonnements à des licences et services pour permettre la bonne gestion du réseau informatique des écoles communales				Dépenses non-genrables
701/123-19/ - /40	SERV ENSEIGN - ACHATS LIVRES, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	769,50	Livres, documentation, abonnements service				Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des livres.
701/123-48/ - /40	SERV ENSEIGN - AUTRES FRAIS ADM	14.250	Cotisations obligatoires CECP, CPEONS, CREOS				Dépenses non-genrables
702/443-48/ - /40	ENS LIBRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES A L'ENS LIBRE	83,33	Subvention de la FWB pour le fonctionnement et les projets organisés par les associations de parents des écoles non communales d'Uccte				Dépenses non-genrables
703/332-02/ - /40	SUBSIDES AUX OEUVRES ET ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT	47.000	A. Subvention AMECODU: remboursement aux écoles du petit matériel pour les garderies (47.000)_ B. Subsidés aux Associations de parents des écoles communales (5.500) avec l'objectif de soutenir les voyages scolaires, organisation fancy fair, ...				A. Dépenses non-genrables B. Sensibiliser les associations des parents afin qu'elles intègrent une approche de genre dans leurs projets.
706/111-11/ - /40	CENTRE PMS - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S..	860.000	PMS-Traitement -DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement. Données: 8/10 enseignants sont des femmes, il y a 7 directrices sur les 12 directions des écoles ordinaires; il y a 9 directrices sur les 17 postes de direction des organisations éducatives (PMS, école artistique, écoles ordinaires, etc.).
706/123-02/ - /40	CENTRE PMS - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	180	Achat fournitures de bureau				Dépenses non-genrables
706/123-07/ - /40	CENTRE PMS - FRAIS DE CORRESPON	200	Frais de correspondance : timbres, envoi postaux, ...				Dépenses non-genrables
706/123-17/ - /40	CENTRE PMS - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	3.000	Formations de supervision du personnel à la demande de la Direction				Inciter le personnel à se former sur les questions d'égalité de genre dans le milieu éducatif.
706/123-48/ - /40	CENTRE PMS - AUTRES FRAIS ADMIN	95	Frais de réunion du CPMS				Dépenses non-genrables
706/124-02/ - /40	CENTRE PMS - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATIONS DIRECTE	1.425	Achat de fournitures diverses et matériel administratif				Dépenses non-genrables
706/124-06/ - /40	CENTRE PMS - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	90	Réparation / entretien				Dépenses non-genrables
707/123-16/ - /40	ENSEIGNEMENT- FRAIS D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES	5.000	Organisation de réunions pour les enseignants : après-midi d'accueil des nouveaux enseignants, réunion de fin d'année des régisseurs, ...				Dépenses non-genrables
721/111-11/ - /40	ENS MATERNEL - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	6.700.000	MAT-Traitements -DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles				Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement. Données : 8/10 enseignants sont des femmes, il y a 7 directrices sur les 12 directions des écoles ordinaires; il y a 9 directrices sur les 17 postes de direction des organisations éducatives (PMS, école artistique, écoles ordinaires, etc.).
721/122-04/ - /40	ENS MATERNEL - DROITS D'AUTEUR , HONORAIRES...	45.000	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques pour les maternelles. La sélection des ateliers est à l'initiative de l'école				Inciter les Directions à intégrer une approche de genre dans le développement et choix des ateliers.
721/123-16/ - /40	ENS MATERNEL - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	450	Organisation d'un repas de rentrée avec les Directions et les secrétaires des écoles communales				Dépenses non-genrables
721/123-17/ - /40	ENS MATERNEL - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	1.500	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instit maternelle et acceptées si en lien avec la fonction				Inciter le personnel à se former sur les questions de genre dans le milieu éducatif.
721/124-02/ - /40	ENS MATERNEL - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	165.000	A. Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...); B. Achat matériel didactique; A. fournitures scolaires pour les élèves de maternelle; B. Abonnements				A. Dépenses non-genrables B. Veiller à développer une approche de genre dans lors de sélection des livres et magazines



721/124-48/ - /40	ENS MATERNEL - AUTRES FRAIS TECH	450	Contrôle cuisine scolaires AFSCA			Dépenses non-générables
721/332-02/ - /40	ENS MATERNEL - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	10.000	Transfert de subvention vers ATL			Dépenses non-générables
722/111-11/ - /40	ENS PRIMAIRE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	12.700.000	Traitements des Instit primaire - barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles			Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement. Données: 8/10 enseignants sont des femmes, il y a 7 directrices sur les 12 directions des écoles ordinaires; il y a 9 directrices sur les 17 postes de direction des organisations éducatives (PMS, école artistique, écoles ordinaires, etc.).
722/122-04/ - /40	ENS PRIMAIRE - DROITS D 'AUTEUR, HONORAIRES....	75.000	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques pour les primaires, à l'initiative des écoles			Inciter les Directions à veiller à l'égalité de genre lors de la sélection des ateliers.
722/123-02/ - /40	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR CONSOMMATION DIRECTE	28.350	Achat papier			Dépenses non-générables
722/123-06/ - /40	ENS PRIMAIRE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA FONCTION	500	Location bancontact			Dépenses non-générables
722/123-07/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE CORRESPONDANCE	315	Frais de correspondance			Dépenses non-générables
722/123-13/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	53.200	Abonnements à des licences et services pour permettre le bon fonctionnement du réseau informatique des écoles communales			Dépenses non-générables
722/123-16/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	425	Organisation repas de rentrée avec les Directions + secrétaires écoles communales			Dépenses non-générables
722/123-17/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	6.600	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instit primaires et acceptées si en lien avec la fonction			Inciter le personnel à se former sur les questions de genre dans le milieu éducatif.
722/124-02/ - /40	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	460.000	A. Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...); B. Matériel divers : achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de primaire; B. Abonnements revues et magazines pour les écoles. Le choix des abonnements est à l'initiative des écoles.			A. Dépenses non-générables B. Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre lors du choix des magazines et revues choisis.
722/124-06/ - /40	ENS PRIMAIRE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	100.700	Entretien et réparation des aires de jeux primaires; Elimination déchets/conteneurs; Bruxelles-Propreté			Dépenses non-générables
722/124-21/ - /40	ENS PRIMAIRE - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC...	29.000	Achat de livres de prix de fin d'année et réassortiment des bibliothèques des écoles			Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre lors du choix des livres.
722/124-22/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS DE VOYAGE SCOLAIRES, EXCURSIONS, CLASSES DE PLEIN AIR	8.300	A. Achat médailles pour les classes de neige; B. Organisation des classes de dépaysement (classes vertes....) pour les primaires			A. Dépenses non-générables B. Outiller et inciter les professeurs et directions pour qu'ils prennent en compte l'égalité de genre dans l'organisation des activités.
722/124-23/ - /40	ENS PRIMAIRE - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	950.000	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 722/161-08)			Dépenses non-générables
722/124-24/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (TRANSPORT ET ENTREES PISCINE)	235.000	Transport et entrées piscine pour les élèves primaire			Dépenses non-générables
722/124-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	9.500	A. Cotisation AFSCA; B. Transfert de subvention Dispositif d'Accrochage scolaire aux écoles communales : projets contre le décrochage scolaire à l'initiative des directions d'écoles			A. Dépenses non-générables B. Sensibiliser et outiller les directions afin que l'égalité de genre soit prise en compte dans toutes les étapes des projets et l'analyse de la problématique.
722/332-02/ -DA/40	ENS PRIMAIRE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT D.A.S.	49.000	Transfert subvention Dispositif d'accrochage scolaire écoles non communales : projets contre le décrochage scolaire à l'initiative des écoles			Sensibiliser et outiller les directions afin que l'égalité de genre soit prise en compte dans toutes les étapes des projets et l'analyse de la problématique.
722/332-02/ -VU/40	ASBL VAL D'UCCLE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT	150.000	Subside communal pour les dépenses de fonctionnement de l'asbl Val D'Uccle			Sensibiliser l'association bénéficiaire afin que l'égalité de genre soit pris en compte dans la gestion de l'asbl (parité dans le conseil d'administration)
722/431-01/ - /40	ENS PRIMAIRE - CONTRIBUTION TRAITS ET PENSIONS DES ENSEIGNANTS AUTRES PP	1.192,92	Transfert maladies professionnelles			Dépenses non-générables
722/443-48/ - /40	ENS PRIMAIRE - AUTRES AVANTAGES SPECIFIQUES EC LIBRES D.A.S.	5.500	Dépenses Dispositif d'accrochage scolaire écoles non communales : projets à l'initiative des écoles			Sensibiliser et outiller les directions afin que l'égalité de genre soit prise en compte dans toutes les étapes des projets et l'analyse de la problématique.
734/111-11/ - /40	ENS ARTISTIQUE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	2.550.000	ART-Traitements des Is -DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles			Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement. Données: 8/10 enseignants sont des femmes, il y a 7 directrices sur les 12 directions des écoles ordinaires; il y a 9 directrices sur les 17 postes de direction des organisations éducatives (PMS, école artistique, écoles ordinaires, etc.).
734/122-05/ - /40	ENS ARTISTIQUE - JETONS DE PRESENCE DES COMMISSIONS ET JURYS	4.000	Jetons de présence pour les jurys extérieurs (= hors enseignants) des épreuves de fin d'année - artistique			Composer les jurys en veillant à la parité femme-homme
734/123-06/ - /40	ENS ARTISTIQUE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF.	500	Abonnement bancontact			Dépenses non-générables



734/123-07/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE CORRESPONDANCE	200	Frais de correspondance			Dépenses non-générables
734/123-13/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	4.100	Abonnements à des logiciels spécifiques : Académia et Adobe			Dépenses non-générables
734/123-16/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PEDAGOGIQUES	1.700	Organisation des expositions de fin d'année enseignement artistique			Sensibiliser les directions afin que l'égalité de genre soit prise en compte (thèmes, visibilité,...).
734/123-17/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	500	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Insti artistique et acceptées si en lien avec la fonction			Inciter le corps professoral à se former sur les questions d'égalité de genre dans le milieu éducatif.
734/123-48/ - /40	ENS ARTISTIQUE - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	7.315	Organisation concours de fin d'année enseignement artistique			Frais administratifs liés au concours: dépenses non-générables Sensibiliser les directions afin que l'égalité de genre soit prise en compte (thèmes, visibilité, stéréotypes...).
734/124-02/ - /40	ENS ARTISTIQUE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	26.650	A. Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...); B. Achat matériel scolaire			A. Dépenses non-générables B. Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre lors du choix des magazines et revues.
734/124-06/ - /40	ENS ARTISTIQUE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	9.000	Réparation, accords instruments musiques, location conteneurs Bruxelles-Propreté			Dépenses non-générables
734/124-12/ - /40	ENS ARTISTIQUE - LOCATION ET ENTRETIEN DES FOURNITURES TECHNIQUES	5.625	A. Location de costumes enseignement artistique; B. Location des orgues des Eglises Saint-Marc et Notre-Dame du Rosaire			A. Sensibiliser le corps professoral afin qu'il ne véhicule pas des stéréotypes de genre lors du choix des costumes. B. Dépenses non-générables
735/111-11/ - /40	ENS TECHNIQUE - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	1.100.000	Traitements des Insti Cours de Promotion Sociales d'Uccle (CPSU) - barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles			Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement. Données: 8/10 enseignants sont des femmes, il y a 7 directrices sur les 12 directions des écoles ordinaires; il y a 9 directrices sur les 17 postes de direction des organisations éducatives (PMS, école artistique, écoles ordinaires, etc.).
735/123-06/ - /40	ENS TECHNIQUE - PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE TIERS SPECIF. A LA FONCTION	500	Abonnement bancontact			Dépenses non-générables
735/123-17/ - /40	ENS TECHNIQUE - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	400	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des enseignants du CPSU et acceptées si en lien avec la fonction			Inciter le corps professoral à se former sur les questions d'égalité de genre dans le milieu éducatif.
735/123-48/ - /40	ENS TECHNIQUE - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	855	Publicité pour le CPSU			Veiller à ce que la publicité ne véhicule pas des stéréotypes de genre liés à l'enseignement pour adulte (public cible, visibilité,...)
735/124-02/ - /40	ENS TECHNIQUE - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	800	CPSU-Fournitures de bureau + sacs à déchets			Dépenses non-générables
75101/111-11/ - /40	MERLO - TRAITEMENTS DU PERSONNEL ENS A CHARGE DE L'A.S.	1.900.000	Traitements des Insti du Merlo - barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles			Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement. Données: 8/10 enseignants sont des femmes, il y a 7 directrices sur les 12 directions des écoles ordinaires; il y a 9 directrices sur les 17 postes de direction des organisations éducatives (PMS, école artistique, écoles ordinaires, etc.).
75101/122-04/ - /40	MERLO - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES ...	13.850	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques au Merlo -> sélection ateliers à l'initiative de l'école			Sensibiliser les directions afin que l'égalité de genre soit prise en compte (thèmes, visibilité,...).
75101/123-07/ - /40	MERLO - FRAIS DE CORRESPONDANCE	45	frais de correspondance			Dépenses non-générables
75101/123-13/ - /40	MERLO - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	1.500	Abonnements à des licences et services pour permettre le bon fonctionnement du réseau informatique du Merlo			Dépenses non-générables
75101/123-17/ - /40	MERLO - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	4.000	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Insti du Merlo et acceptées si en lien avec la fonction			Inciter le personnel à se former sur les questions de genre dans le milieu éducatif.
75101/124-02/ - /40	MERLO - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	32.710	A. Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...); B. Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves du Merlo			A. Dépenses non-générables B. Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre lors du choix du matériel.
75101/124-06/ - /40	MERLO - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	4.500	Entretien et réparation des aires de jeux			Dépenses non-générables
75101/124-21/ - /40	MERLO - FOURNITURES POUR REMISE DE PRIX, DE JOUETS, ETC.....	3.500	Achat de livres de prix de fin d'année et réassortiment de la bibliothèque de l'école			Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre lors du choix des livres.
75101/124-23/ - /40	MERLO - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	35.000	Repas cantines scolaires (Dépense = Recette 75101/161-08)			Dépenses non-générables
75101/124-24/ - /40	MERLO - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES ( FREQ PISCINE)	3.000	Transport et entrées piscine pour les élèves du Merlo			Dépenses non-générables
75101/124-48/ - /40	MERLO - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	275	Cotisation AFSCA			Dépenses non-générables

75102/111-11/ - /40	ICPP - TRAITEMENTS DU PERSONNEL EN CHARGE DE L'A.S	4.100.000	ICPP-Traitements des Is -DEPENSES : barèmes fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles			Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement. Données: 8/10 enseignants sont des femmes, il y a 7 directrices sur les 12 directions des écoles ordinaires; il y a 9 directrices sur les 17 postes de direction des organisations éducatives (PMS, école artistique, écoles ordinaires, etc.).
75102/122-04/ - /40	ICPP - DROITS D'AUTEUR, HONORAIRES	7.000	Organisation d'ateliers artistiques, activités culturelles, sportives et scientifiques à l'ICPP -> sélection ateliers à l'initiative de l'école			Sensibiliser les directions afin que l'égalité de genre soit prise en compte (thèmes, visibilité,...).
75102/123-07/ - /40	ICPP - FRAIS DE CORRESPONDANCE	540	Frais de correspondance			Dépenses non-générables
75102/123-13/ - /40	ICPP - FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'INFORMATIQUE	5.400	Abonnements à des logiciels spécifiques pour la bonne gestion du réseau informatique de l'ICPP			Dépenses non-générables
75102/123-16/ - /40	ICPP - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	400	Organisation de réunions pour les Instit de l'ICPP			Dépenses non-générables
75102/123-17/ - /40	ICPP - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	3.000	Formations payées/remboursées par la commune. Les demandes sont à l'initiative des Instits et acceptées si en lien avec la fonction			Inciter le corps professoral à se former sur les thématiques de genre dans le milieu éducatif.
75102/124-02/ - /40	ICPP - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	114.550	A. Achat matériel hygiénique (gel hydro, essuie-tout, papier toilette, ...), achat alimentation pour l'hôtellerie, achat plantes pour l'horticulture B. Achat matériel didactique, fournitures scolaires pour les élèves de l'ICPP			A. Dépenses non-générables B. Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre lors du choix du matériel.
75102/124-06/ - /40	ICPP - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	18.000	Réparation et entretien matériel horticoles pour les cours et des cuisines			Dépenses non-générables
75102/124-21/ - /40	ICPP - FOURNITURES POUR REMISES DE PRIX, DE JOUETS, ETC...	2.300	Achat de livres de prix de fin d'année et réassortiment de la bibliothèques de l'école			Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre dans le choix des livres.
75102/124-23/ - /40	ICPP - FRAIS D'ORGANISATION DES REPAS	450	ICPP-Repas -DEPENSES			Dépenses non-générables
75102/124-24/ - /40	ICPP - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES (FREQ PISCINE)	14.000	Transport et entrées piscine pour les élèves de l'ICPP			Dépenses non-générables
75102/124-48/ - /40	ICPP - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	450	ICPP - AFSCA			Dépenses non-générables
76102/124-02/ - /40	PL DE JEUX - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	11.400	A. Achat alimentation et produits hygiéniques B. Achat matériel de bricolage et didactique pour les enfants			A. Dépenses non-générables B. Accorder une attention particulière pour l'égalité de genre lors du choix du matériel.
76102/124-06/ - /40	PL DE JEUX - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	6.840	Organisation d'animations			Sensibiliser et former le personnel afin qu'il évite de véhiculer des stéréotypes de genre lors des animations.
76102/124-22/ - /40	PL DE JEUX - FRAIS DE VOYAGES SCOLAIRES, EXCURSIONS, CLASSES DE PLEIN AIR	6.650	Transport en car pour des activités			Dépenses non-générables
76102/124-24/ - /40	PL DE JEUX - AUTRES AVANTAGES SCOLAIRES	1.710	Organisation de sorties (piscine, ...)			Dépenses non-générables
871/124-06/ - /40	MEDECINE - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	19.000	Transport en car pour visites médicales élèves			Dépenses non-générables
Total des dépenses générables (catégorie)		30.368.510				
706/741-51/ - /40	CENTRE PMS - ACHATS MOBILIER	500	PMS-rééquipement en mobilier intérieur (meuble, armoire, bancs, chaises, ...)			Dépenses non-générables
706/742-53/ - /40	CENTRE PMS - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	2.000	Equipements des membres du personnel/classes en matériel informatique			Dépenses non-générables
706/744-98/ - /40	CENTRE PMS - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	1.100	Achat de jeux didactiques			Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des jeux. Former et sensibiliser le personnel afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors de l'utilisation des jeux.
721/741-51/ - /40	ENS MATERNEL - ACHATS MOBILIER	37.000	MAT-rééquipement en mobilier garderie intérieur et extérieur (meuble, armoire, bancs, chaises), gros matériel sportif			Dépenses non-générables
721/742-53/ - /40	ENS MATERNEL - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	8.000	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique			Dépenses non-générables
721/744-98/ - /40	ENS MATERNEL - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	35.000	Equipement matériel et jeux didactiques, petit matériel de sport et de psychomotricité			Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des jeux. Former et sensibiliser le personnel afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors de l'utilisation des jeux.
722/741-51/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS MOBILIER	78.000	A. Rééquipement en mobilier pour le corps professoral et les classes; B. Matériel sportif divers pour les cours d'éducation physique; Remplacement module de jeux (sans réaménagement complet de la cour de récréation)			A. Dépenses non-générables B. Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des jeux. Former et sensibiliser le personnel afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors de l'utilisation des jeux.
722/742-53/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	134.000	Equipement des membres du personnel/classes en matériel informatique			Dépenses non-générables
722/744-51/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D'EQUIP. ET D'EXPLOITATION	48.000	Achat matériel industriel pour les cuisines des écoles communales			Dépenses non-générables
722/744-98/ - /40	ENS PRIMAIRE - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	52.000	A. Achat électroménagers pour les cuisines scolaires et les écoles, matériel entretien et machines pour travaux techniques B. Matériel et jeux didactiques pour les élèves			A. Dépenses non-générables B. Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des jeux. Former et sensibiliser le personnel afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors de l'utilisation des jeux.

734/741-51/ - /40	ENS ARTISTIQUE - ACHATS MOBILIER	0	Equipelement en mobilier divers pour les futurs nouveaux locaux du CPSU			Dépenses non-générables
734/742-53/ - /40	ENS ARTISTIQUE - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	2.000	Equipelement des membres du personnel/classes en matériel informatique			Dépenses non-générables
734/744-98/ - /40	ENS ARTISTIQUE - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	40.000	Equipelement en instruments de musiques; matériel Hi Fi pour les cours des Académies de musique Fr et Nlds			Dépenses non-générables
735/741-51/ - /40	ENS TECHNIQUE - ACHATS MOBILIER	1.000	Equipelement en mobilier divers pour les futurs nouveaux locaux du CPSU			Dépenses non-générables
735/742-53/ - /40	ENS TECHNIQUE - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	1.000	Equipelement des membres du personnel/classes en matériel informatique			Dépenses non-générables
735/744-98/ - /40	ENS TECHNIQUE - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	1.000	Equipelement en petit électroménager pour les futurs nouveaux locaux du CPSU			Dépenses non-générables
75101/741-51/ - /40	MERLO - ACHATS MOBILIER	5.000	Equipelement en mobilier divers pour les instits du Merlo et les salles de classe			Dépenses non-générables
75101/742-53/ - /40	MERLO - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	5.000	Equipelement des membres du personnel/classes en matériel informatique			Dépenses non-générables
75101/744-98/ - /40	MERLO - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	12.000	Equipelement en matériel et jeux didactiques spécifiques pour l'accueil Type 2 au Merlo et matériel de psychomotricité			Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des jeux. Former et sensibiliser le personnel afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors de l'utilisation des jeux.
75102/741-51/ - /40	ICPP - ACHATS MOBILIER	13.000	Equipelement en mobilier divers pour les MDP de l'ICPP et les salles de classe			Dépenses non-générables
75102/742-53/ - /40	ICPP - ACHATS MATERIEL INFORMATIQUE	5.000	Equipelement des membres du personnel/classes en matériel informatique			Dépenses non-générables
75102/744-51/ - /40	ICPP - ACHATS DE MACHINES ET DE MATERIEL D' EQUIP. ET D' EXPLOITATION	6.000	Achat matériel pour les cuisines de l'école			Dépenses non-générables
75102/744-98/ - /40	ICPP - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	25.000	A. Equipelement en matériel et petit électroménager pour l'école B. Achat de jeux didactiques			A. Dépenses non-générables B. Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des jeux. Former et sensibiliser le personnel afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors de l'utilisation des jeux.
76102/744-98/ - /40	PL DE JEUX - ACHATS MACHINES ET MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	2.500	Equipelement annuel pour les plaines de jeux			Veiller à intégrer une approche de genre dans le choix des jeux. Former et sensibiliser le personnel afin que des stéréotypes de genre ne soient pas véhiculés lors de l'utilisation des jeux.
Total des dépenses générables		127.600				
JEUNESSE						
76101/123-16/ - /61	JEUNESSE- ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	17.000	Au festival Uckel'air une attention est donnée dans le line up (les artistes).			Veiller à intégrer une approche de genre en amont des projets et lors des activités avec les jeunes. Réaliser un travail de sensibilisation auprès des bénévoles. Veiller à ce que le recrutement des bénévoles se fasse de façon neutre, en respectant l'égalité de traitement.
76101/332-02/ - je/61	JEUNESSE - SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASBL	30.000	Dépenses non-générables			Dépenses non-générables
76101/332-02/-MJ/61	JEUNESSE - SUBSIDES AUX MOUVEMENTS DE JEUNES	8.000	Un subside est accordé aux mouvements de jeunesse.			Sensibiliser les responsables des mouvements de jeunesse afin qu'elles ou ils soient attentifs aux stéréotypes de genre (interactions avec les jeunes, jeux, besoins spécifiques, etc.)
Total des dépenses générables (catégor		25.000				
MOBILITE						
410/123-16/95	S D'ORGANISATION DE MANIFESTATI	42.500	Frais de manifestations : Vollenbike, dimanche sans voitures, balade à vélo, achat des boissons et collations pour ces manifestations.			Veiller à intégrer une dimension de genre dans les stratégies des actions élaborées. Faire régulièrement des analyse et sondages avec une approche de genre (comptage, marche exploratoire, etc.)
Total des dépenses générables (ca		42.500				
PROPRETE PUBLIQUE						
040/363-48/ - /62	TAXES DIVERSES POUR PRESTATIONS D'HYGIENE PUBLIQUE	13.000	Taxes de nettoyage de l'espace public			Dépenses non-générables
875/124-05/ - /62	FOURNITURES, ENTRETIEN ET LOCATION DE VETEMENTS DE TRAVAIL	2.500	Achat de vêtements de travail pour les inspecteurs.trices de la propreté			Acheter des vêtements en fonction des besoins spécifiques des hommes et femmes.
87601/124-06/ - /62	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	580.000	Evacuation des immondices			Veiller à intégrer une approche de genre dans la stratégie d'action. Cibler les lieux les plus fréquentés par les personnes plus vulnérables (femmes, enfants, PSH, etc.)
875/124-06/ - /62	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	35.000	Dératisation de l'espace public et campagne de promotion des PAC mobiles			Dépenses non-générables
137/124-06/ - /62	PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	4.500	Evacuation des encombrants des bâtiments communaux			Dépenses non-générables
875/122-48/ - /62	INDEMNITES POUR AUTRES PRESTATIONS (ALE)	10.000	Engagement de personnel ALE saisonnier			Veiller à ce que le recrutement se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement.
875/161-48/ - /62	PRODUITS ET RECUPERATIONS DIVERS	510	Récupération quant à l'évacuation des huiles ménagères			Dépenses non-générables
76301/161-48/ - /62	PRODUITS ET RECUPERATIONS	2.040	Location de matériel			Dépenses non-générables

875/161-02/ - /62	PRODUITS DE VENTES DE BIENS	5.000	Vente de poubelles rigides			Dépenses non genrables
875/124-02/ - /62	FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	70.000	Achat de matériels divers (sacs poubelles, pièces détachées pour machines, etc.)			Dépenses non genrables
875/124-04/ - /62	FOURNITURES TECHNIQUES DESTINEES A LA REVENTE DIRECTE	5.000	Achat de poubelles rigides			Dépenses non genrables
875/465-09/ - /62	CONTRIBUTIONS DE L'A.S. POUR CONTRATS	238.790	Subside régional pour la propreté			Dépenses non genrables
875/124-48/ - /62	AUTRES FRAIS TECHNIQUES	38.000	Evacuation des cadavres d'animaux			Dépenses non genrables
875/123-48/ - /62	AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	1.200	Cotisation annuelle de l'AVPU			Dépenses non genrables
87601/124-12/ - /62	LOCATION ET ENTRETIEN DES FOURNITURES TECHNIQUES	83.000	Location de caméras de surveillance pour verbaliser les dépôts clandestins			Dépenses non genrables
Total des dépenses genrables (catégori		592.500				
PREVENTION						
300/122-48/97	PREVENTION- INDEMNITES POUR AUTRES PRESTATIONS (ALE)	45.000	Assurer la sécurité des passages piétons aux abords des écoles - Chèques ALE Assurer la sécurité des passages piétons aux abords des écoles - Indemnités de déplacements Assurer la sécurité des passages piétons aux abords des écoles - Indemnités des bénévoles			La sécurité des passages piétons aux abords des écoles profite tout public, notamment les personnes les plus vulnérables (PSH, enfants, PMR, etc.). Actuellement, c'est principalement des femmes qui accompagnent les enfants à l'école (43% Maman, 15% Papa, 20% les 2 parents et 22% des enfants seuls, étude de 2016 <a href="https://www.femma.be/sites/default/files/2023-02/DEFINITIEF-O2-E-PUBLICATIE%20COMBINATIEOSSIER-12390%20%281%29.pdf">https://www.femma.be/sites/default/files/2023-02/DEFINITIEF-O2-E-PUBLICATIE%20COMBINATIEOSSIER-12390%20%281%29.pdf</a> ). L'équipe des bénévoles est mixte.
300/123-16/97	PREVENTION - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION	425	A. Mise en réseau - Frais de représentation B. Frais de catering de réunion et des événements			A. Intégrer une dimension de genre dans l'organisation des événements (communication inclusive, heures adaptées, choix du lieu, etc.). B. Dépenses non-genrables
300/123-17/97	PREVENTION - FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	8.000	Formations liées aux activités du PLPP - Frais de formation pour Formations liées aux Activités du PASC - Frais de formation.			Le harcèlement de rue et les violences intrafamiliales touchent davantage les Veiller à prendre en compte la dimension de genre lors du choix des formations.
300/123-19/97	PREVENTION - FRAIS D'ACHATS LIVRES, DE DOCUMENTATION ET D'ABONNEMENTS	900	Autoformation (documentation) - livres, ouvrages etc. Coordination - BeFus - Cotisation annuelle pour le « Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine »			Veiller à prendre en compte la dimension de genre lors du choix des livres et ouvrages. Dépenses non-genrables
300/124-06/97	PREVENTION - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	9.500	Remédiation scolaire transition secondaire - Honoraires Schola ULB Remédiation scolaire CEB - Honoraires Schola ULB			Veiller à sensibiliser les formateurs afin qu'ils prennent en compte l'égalité de genre dans leurs interactions avec les élèves.
300/124-02/97	PREVENTION - FOURNITURES TECHNIQUES POUR CONSOMMATION DIRECTE	8.550	F/O parcs - matériel pour parcs (colsons etc.)			Dépenses non-genrables
			Sorties/rentrees écoles - Matériel pour SH			Dépenses non-genrables
			A. Remédiation scolaire transition secondaire - B. Denrées (pour gouter de fin de session)			A. Veiller à sensibiliser les formateurs afin qu'ils prennent en compte l'égalité de genre dans leurs interactions avec les élèves. B. Dépenses non-genrées
			A. Participation à des fêtes/événements de quartiers (Melkriek, Homborch, Merlo) B. Denrées et activités annuelles			A. Veiller à intégrer une dimension de genre dans l'organisation des événements (communication inclusive, heures adaptées, choix du lieu, etc.) B. Denrées : dépenses non-genrables.
			Présence Antenne Melkriek - Matériel pour l'entretien			Dépenses non-genrables
			Présence Antenne Homborch - Matériel pour entretien			
			Brevets du cydiste - Casques vélo, équipement spécifique			Dépenses non-genrables
			Maraudes - Café, gobelets, biscuits, tickets stib, ticket douchflux			Dépenses non-genrables
			Sensibilisation Solidarity bag - sacs imprimés, goûtés pour bénévoles aidants			Veiller à intégrer une dimension de genre dans les actions menées et l'analyse de la problématique du sans-abris.
			Ado & Co : dépliant informatifs destinés aux familles			A. Stratégie : veiller à intégrer une dimension de genre lors de la production et la diffusion des dépliant (communication inclusive, diffusion lors d'événements spécifiques ou directement
			École & Co : dépliant informatifs destinés aux familles			
			Participation à des fêtes/événements de quartiers (Melkriek, Homborch, Merlo) - matériel & denrées			Veiller à intégrer une dimension de genre lors de l'organisation des activités (communication inclusive, heures adaptées, choix du lieu, etc.) et faire des reporting , afin d'analyser le public touché. Veiller à ce que le recrutement des bénévoles se fasse de façon neutre en respectant l'égalité de traitement.
			Participation à des fêtes/événements des quartiers (Melkriek, Homborch, Merlo) - défraiement bénévoles			
Activités e-sport - jeux : des activités pour accrocher des jeunes garçons de la tranche d'âge 12-20 ans.			Le décrochage scolaire ne touche pas de la même façon les filles et les garçons en raison des inégalités homme-femme (éducation genrée, stéréotypes, etc.). De ce fait les mesures mises en place ne sont pas les mêmes selon le public visé. A cette analyse, il faut			

300/124-05/97	PREVENTION - FOURN. ENTRET. ET LOC. VETEMENTS DE TRAV. POUR PERS. COMM.	1.000	Présence EDR - vêtements d'identification : lors des événements, les EDR doivent pouvoir être identifiés comme tels.			Veiller à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des hommes avant d'acheter des tenues vestimentaires.
300/124-06/97	PREVENTION - PRESTATIONS TECHNIQUES DE TIERS SPECIFIQUES A LA FONCTION	9.500	Favoriser l'accrochage scolaire au niveau individuel : Accroche du public cible - actions vacances et annuelles			Selon nos statistiques, en 2024, la proportion du public accroché est d'approximativement 65% H et 35% F. Nous restons attentifs à intégrer une dimension de genre dans nos offres et actions, afin que les activités attirent cibler différents publics, en fonction du genre, de l'âge et du quartier.
			Brochure guide des voisins - impression des brochures			Cette campagne sera pensée de façon à avoir un visuel le plus inclusif possible bien qu'elle vise tout public Ucclois.
			Activité sportives - Foot - location salle			A l'origine cette activité visait tout le monde mais nous avons observé une fréquentation exclusivement par des garçons et depuis 2022, nous avons donc lancé une activité boxe (ouverte en principe à tous) en faisant la communication ciblée pour les filles et cela avait porté ses fruits : la fréquentation est féminine.
300/124-08/97	PREVENTION - ASSURANCES DIVERSES (RC, VOL, INCENDIE, MOBILIER, ETC...)	360	Activité sportives - Foot - Assurance			Assurance obligatoire de la FWB
300/124-48/97	PREVENTION - AUTRES FRAIS TECHNIQUES	5.750	Activité théâtre (2.600 € min.) organisée par les éducateurs de rue et d'autres activités qui ne sont pas encore définies, mais qui visent principalement les jeunes.			Une approche est intégrée afin d'attirer autant les filles que les garçons. À l'heure actuelle le group est parfaitement mixte (50%/50%).
			Actions de sensibilisation sur la thématique des violence intrafamiliales pour tous les publiques			La thématique des violences intrafamiliales nécessite une politique de genre multisectorielle et durable, afin de maximiser l'impact des actions menées et toucher tous les publiques.
300/332-02/97	PREVENTION - SUBSIDES AUX ORGANISMES AU SERVICE DES MENAGES	15.750	Brevets du cycliste - honoraires Pro Vélo			Garder une attention à l'égalité de genre, afin de ne pas véhiculer des stéréotypes de genre (interactions et postures des animateurs vis-à-vis des enfants).
300/743-51/97	PREVENTION - ACHATS DE VELOS, VELOMOTEURS ET MOTOS	3.500	Achat d'un nouveau VAE			Dépenses non-genrables
Total des dépenses genrables (catégorie 3) :		103.835				